



## Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 5 février 2018

### ORDRE DU JOUR

#### 10 – Sujets d'ouverture

**10.01** Ouverture

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Ouverture de la séance

**10.02** Ouverture

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Mots des élues, élus

**10.03** Ouverture

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Réponses aux questions posées par les citoyens lors de la séance du 15 janvier 2018

**10.04** Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 février 2018

**10.05** Questions

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Période de questions des citoyens

**10.06** Procès-verbal

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018

## **15 – Proclamation / Déclaration**

**15.01** Déclaration

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens 1183489004

Créer quatre (4) comités de citoyens pour l'arrondissement d'Outremont

## **20 – Affaires contractuelles**

**20.01** Autres affaires contractuelles

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1186695001

Octroyer un contrat de gré à gré à la firme « 9176-7277 Québec inc. » (Go Cube) pour l'inventaire, l'enlèvement, le transport, l'entreposage et la disposition des biens suite à une éviction sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour une période d'un an, soit du 7 février 2018 au 6 février 2019, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 6 000 \$ (incluant les taxes) - Approuver la convention à cet effet et autoriser la secrétaire substitut à signer cette convention pour et au nom de l'arrondissement - Dépense provenant du budget de fonctionnement

**20.02** Appel d'offres sur invitation

CA Direction des travaux publics - 1187843001

Octroyer un contrat de services professionnels à la firme « Karyne Architecte Paysagiste (KAP) inc. » au montant de 45 990 \$ (taxes incluses) pour des services professionnels en conception, préparation de plans et devis et en surveillance de chantier pour l'aménagement de l'aire de jeux au Parc John-F.-Kennedy suite à l'appel d'offres sur invitation SP09/11-17 (trois (3) soumissionnaires conformes) - Dépense provenant des PTI antérieurs

**20.03** Contrat de services professionnels

CA Direction des travaux publics - 1186965002

Octroyer un contrat de services professionnels au montant de 213 769,28 \$ (incluant les taxes) à la firme « GHD consultants Ltée » pour la réalisation des plans et devis, caractérisations environnementales, études géotechniques, contrôles qualitatifs des matériaux et surveillance environnementale, gestion et surveillance des travaux, réfection d'une conduite d'aqueduc dans le cadre du programme de réfection routière 2018 de l'arrondissement Outremont, suite à l'appel d'offres public SP07/11-17 (six 6)

soumissionnaires conformes) - Dépense provenant du budget du PTI de l'arrondissement et de la ville centre

**20.04** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des travaux publics - 1185078003

Prolongation pour une période de douze (12) mois en considération d'un montant 24 767,22 \$ (incluant les taxes) du contrat ayant pour objet l'entretien, la réparation et la surveillance des systèmes de chauffage au gaz pour divers bâtiments de l'arrondissement d'Outremont à la firme Av-Tech inc., suite à l'appel d'offres public 15-14153 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

### **30 – Administration et finances**

**30.01** Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1185901001

Dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2017

**30.02** Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1185901002

Dépôt de la liste des virements de crédit pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2017

**30.03** Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1183489003

Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de décembre 2017

**30.04** Budget - Autorisation de dépense

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1182504004

Autoriser la participation de l'arrondissement d'Outremont au 33<sup>e</sup> Grand Prix du Conseil des arts de Montréal qui aura lieu le jeudi 29 mars 2018, au Palais des Congrès de Montréal; Autoriser une dépense d'un montant de 625 \$, exonéré de taxes, pour l'achat de cinq (5) billets à cette fin – Dépense provenant du budget de fonctionnement

**30.05** Budget – Autorisation de dépense

CA Direction des travaux publics - 1185078004

Bonifier le montant de la commande ouverte pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglçage pour les chaussées et les ruelles avec le fournisseur Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée, pour un montant supplémentaire de 100 000 \$ (taxes incluses) suite à l'entente corporative 1222702, conclue par le Service de l'approvisionnement. - Dépense provenant du surplus budgétaire

## 40 – Réglementation

**40.01** Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1182504002

Édicter une ordonnance visant à autoriser l'occupation temporaire du parc Beaubien, le jeudi 22 février 2018, de 7 h à 13 h 30, pour la tenue de la Journée hivernale du Collège Stanislas

**40.02** Ordonnance – Fermeture de rues

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1182504003

Édicter une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation de l'avenue Bloomfield, entre les avenues Saint-Viateur et Bernard, le jeudi 8 mars 2018, entre 15 h 30 et 17 h 30, pour la tenue d'une déambulation de marionnettes de l'école Paul-Gérin-Lajoie d'Outremont au Théâtre Outremont, dans le cadre de la 13<sup>e</sup> édition du Festival de Casteliers

**40.03** Règlement – Avis de motion et présentation

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1186695003

Avis de motion et présentation - Règlement autorisant un emprunt de 1 700 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière de l'arrondissement - PTI 2018-2019-2020

**40.04** Règlement – Avis de motion et présentation

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1186695002

Avis de motion et présentation - Règlement modifiant le Règlement concernant les cafés-terrasses (1054-2)

## 47 – Urbanisme

### 47.01 Dérogation mineure – PIIA

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1184375003

Rendre une décision par résolution relativement à l'immeuble situé au 1075, avenue Laurier ouest - Demande de dérogation mineure à l'article 4.3 du règlement de zonage afin d'autoriser un escalier extérieur donnant accès à un autre plancher que le rez-de-chaussée - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à la modification de l'apparence extérieure et à l'agrandissement du bâtiment principal

### 47.02 Dérogation mineure – PIIA

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1184375004

Rendre une décision par résolution relativement à l'immeuble situé au 25, avenue Maplewood - Demande de dérogation mineure à l'article 5.3 du règlement de zonage afin d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire protégé par droits acquis sans rendre l'ensemble de la construction conforme à la réglementation - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à l'agrandissement du bâtiment principal en cour arrière

### 47.03 Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1184375002

Rendre une décision par résolution relativement aux immeubles situés aux 229, avenue McDougall; 1304, boulevard du Mont-Royal; 115, avenue de l'Épée; 483, avenue Champagneur; 520, avenue Wiseman; 862, avenue McEachran; 882-886, avenue Wiseman; 1246, avenue Van Horne, 1239, avenue Lajoie - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

## 50 – Ressources humaines

### 50.01 Convention collective / Contrat de travail

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1183711003

Entériner une nomination permanente au poste d'agent de bureau à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement - Dépense imputée au budget de fonctionnement de la Direction

**50.02** Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1183711004

Autoriser la création temporaire d'un (1) poste de secrétaire de direction banque d'heures et d'un (1) poste d'agent de bureau banque d'heures à la Direction de l'arrondissement - Dépenses imputées au budget de fonctionnement

## **61 – Dépôt**

**61.01** Dépôt

CM Direction des travaux publics - 1185078002

Dépôt du bilan annuel 2017 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

**61.02** Dépôt

CA Direction des travaux publics

Dépôt de la liste des emplacements BIXI pour Outremont – Année 2018

## **70 – Autres sujets**

**70.01** Levée de la séance

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Levée de la séance

---

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 27**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 1**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0**



**Dossier # : 1183489004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Créer quatre (4) comités de citoyens pour l'arrondissement d'Outremont

**DE CRÉER** les quatre (4) comités de citoyens suivants:

Comité parcs et environnement  
Comité culture et commerces  
Comité bon voisinage  
Comité mobilité durable et sécuritaire

**DE NOMMER** les présidences de ces comités.

**DE PROCÉDER** à l'élaboration des règles de fonctionnement, des mandats et de la composition desdits comité à une séance ultérieure.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2018-02-02 09:47

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les  
citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1183489004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Créer quatre (4) comités de citoyens pour l'arrondissement d'Outremont

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La nouvelle administration de l'arrondissement d'Outremont souhaite créer quatre (4) comités de citoyens afin d'impliquer ceux-ci dans divers projets.

Les comités suivants seraient donc créés:

**Comité parcs et environnement**

**Comité culture et commerces**

**Comité bon voisinage**

**Comité mobilité durable et sécuritaire**

La résolution du conseil indiquera les présidences respectives de ces comités.

À une séance ultérieure, les élus procéderont à l'élaboration des mandats et de la composition des dits comités.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA16 16 0326 - Formation d'un comité de citoyens et de commerçants qui aura comme mandat de recommander des actions visant à rendre l'avenue Van Horne accessible, invitante, accueillante, belle et dynamique;

CA15 16 0251 - Nomination et mandat des membres du Comité sur le transport actif;

CA15 16 0178 - Motion relative à la création d'un Comité sur le transport actif;

CA14 16 0431 - Constitution du Comité consultatif Aréna

CA12 16 0380 - Constitution du Comité consultatif sur l'avenue Laurier

CA14 16 0249 - Constitution du Comité sur la circulation et le stationnement.

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le site internet sera mis à jour.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Séance ultérieure: mandat et composition des comités

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pascale LEBEL  
Secrétaire-recherchiste

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-01-31

Marie-France PAQUET  
Directrice des services administratifs, greffe  
et relations avec les citoyens



**Dossier # : 1186695001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat de gré à gré à la firme « 9176-7277 Québec inc. » (Go Cube) pour l'inventaire, l'enlèvement, le transport, l'entreposage et la disposition des biens suite à une éviction sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour une période d'un an, soit du 7 février 2018 au 6 février 2019, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 6 000 \$ (incluant les taxes) - Approuver la convention à cet effet et autoriser la secrétaire substitut à signer cette convention pour et au nom de l'arrondissement - Dépense provenant du budget de fonctionnement

Je recommande :

D'OCTROYER un contrat de gré à gré à la firme « 9176-7277 Québec inc. » (Go Cube) pour l'inventaire, l'enlèvement, le transport, l'entreposage et la disposition des biens suite à une éviction sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour une période d'un an, soit du 7 février 2018 au 6 février 2019, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 6 000 \$ incluant les taxes;

D'AUTORISER une dépense de 6 000 \$ aux fins des présentes;

D'APPROUVER la convention à cet effet;

D'AUTORISER la secrétaire substitut d'arrondissement à signer ladite convention pour et nom de l'arrondissement;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2018-02-02 11:14

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les  
citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186695001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat de gré à gré à la firme « 9176-7277 Québec inc. » (Go Cube) pour l'inventaire, l'enlèvement, le transport, l'entreposage et la disposition des biens suite à une éviction sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour une période d'un an, soit du 7 février 2018 au 6 février 2019, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 6 000 \$ (incluant les taxes) - Approuver la convention à cet effet et autoriser la secrétaire substitut à signer cette convention pour et au nom de l'arrondissement - Dépense provenant du budget de fonctionnement

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Lorsqu'un huissier, muni d'un avis d'exécution, évince une personne au nom du propriétaire, il peut placer tous les biens de l'évincé sur le domaine public. Auparavant, afin de protéger les biens de l'évincé et de libérer la voie publique le plus rapidement possible, l'arrondissement récupérait les biens de l'évincé à même ses effectifs, altérant la prestation de services aux citoyens.

Plusieurs arrondissements et municipalités de l'île de Montréal ont opté pour un service en impartition pour cette activité, libérant les services municipaux.

L'octroi, depuis 2013, d'un contrat à la firme 9176-7277 Québec inc. (Go Cube) a permis de libérer les services de l'arrondissement et d'offrir un service de cueillette des biens de l'évincé plus rapide et un entreposage plus adéquat.

Depuis l'octroi du premier contrat, en février 2013, la firme Go Cube a été appelée pour 17 évictions :

- 2013 : 2 (deux autres éviction ont eu lieu avant l'octroi et ont donc été effectuées par l'arrondissement)
- 2014 : 3 (dont une éviction annulée le jour même)
- 2015 : 4 (dont une éviction annulée la veille et deux évictions annulées le jour même)
- 2016 : 4 (dont une éviction annulée la veille et une éviction annulée le jour même)
- 2017 : 4 (dont 2 évictions annulées le jour même et 1 éviction où l'intervention de Go Cube n'était pas demandée par l'huissier (donc aucun frais))

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA17 16 0040 – Octroyer un contrat de gré à gré à la firme « 9176-7277 Québec inc. (Go Cube) » pour l'inventaire, l'enlèvement, le transport, l'entreposage et la disposition des biens suite à une éviction sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour une période d'un an, soit du 7 février 2017 au 6 février 2018, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 6 000 \$ (comprenant les taxes) - Approuver la convention à cet effet et autoriser les signataires à signer pour et au nom de l'arrondissement - Dépense provenant du budget de fonctionnement

CA16 16 0004 – Octroyer un contrat de gré à gré à la firme 9176-7277 Québec inc. (Go Cube) pour l'inventaire, l'enlèvement, le transport, l'entreposage et la disposition des biens suite à une éviction sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour une période d'un an, soit du 5 février 2016 au 4 février 2017, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 6 000 \$, incluant les taxes - Dépense provenant du budget de fonctionnement

CA14 16 0076 – Octroyer un contrat de gré à gré à la firme 9176-7277 Québec inc. (Go Cube) pour l'inventaire, l'enlèvement, le transport, l'entreposage et la disposition des biens suite à une éviction sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour une période de deux ans, soit du 5 février 2014 au 4 février 2016, selon les prix unitaires de sa soumissions, jusqu'à concurrence d'un montant de 5 000,00 \$ par année incluant les taxes

CA13 16 0036 – Contrat octroyé à la firme 9176-7277 Québec inc. (Go Cube) pour l'inventaire, l'enlèvement, le transport, l'entreposage et la disposition des biens suite à une éviction pour la période du 5 février 2013 au 4 février 2014 jusqu'à concurrence de 5 000 \$ incluant les taxes.

## **DESCRIPTION**

Dans le cadre de chaque éviction, chaque objet est ramassé, pris en photo, noté à l'inventaire, transporté et entreposé pour une période pouvant aller jusqu'à 60 jours, tel qu'exigé par la loi. Si le propriétaire ne réclame pas ses biens, ils seront détruits suite à un avis public dans les journaux.

Une fois le délai légal terminé, Go Cube conserve les biens jusqu'à la réception de nos instructions quant à la disposition des biens. Ainsi, nous pouvons soit demander à procéder à leur destruction, soit leur demander de les conserver afin d'en prévoir la disposition autrement, par exemple en remettant les biens à un organisme de charité. Dans ce cas, l'arrondissement devra prévoir la récupération et le transport des biens, à moins d'une entente à cet effet avec l'organisme qui sera choisi.

En janvier 2018, Go Cube nous a indiqué ses tarifs pour les services de récupération et de gestion des biens des personnes évincées sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont.

Voici la tarification applicable pour 2018 :

### **Grille tarifaire**

- Transport : 159 \$
- Entreposage : 80 \$ / cube / mois
- Main d'œuvre : 270 \$ (90 \$ / heure, minimum 3 heures)
- Destruction : 135 \$ / cube
  
- Annulation la veille : sans frais
- Annulation le jour même, sans déplacement : 100 \$
- Annulation le jour même, avec déplacement : 339 \$ (frais de transport (159 \$) et 2 heures de main d'œuvre (90 \$ x 2 = 180 \$))

- Manutention (visite de l'évincé) : une visite sans frais
- Extermination (au besoin) : 100 \$

## **JUSTIFICATION**

L'arrondissement d'Outremont se doit de ramasser et protéger les biens meubles et objets des citoyens évincés afin qu'ils puissent les récupérer ultérieurement. Cette obligation est prévue au *Code civil du Québec*.

Le montant du contrat étant de moins de 25 000 \$, il peut être octroyé de gré à gré tel que prévu à la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Imputation budgétaire : voir l'intervention de la division des ressources financières et matérielles.

La prévision de dépense est basée sur une estimation historique des dernières années. Le coût réel du contrat ne peut être établi à l'avance, car la quantité de cubes requis et la durée de traitement de chaque dossier peuvent varier à chaque éviction. Nous ne contrôlons pas, par ailleurs, le nombre d'éviction exécutées sur le territoire d'Outremont.

Un maximum de 6 000 \$ a toutefois été prévu pour les fins d'autorisation de la dépense. Si cette somme ne suffit pas, un nouveau dossier décisionnel sera présenté au conseil pour faire autoriser des sommes supplémentaires.

Voici deux exemples de scénarios possibles :

### **Scénario 1**

Frais de base : 159 \$  
Main d'œuvre : 270 \$  
Entreposage des biens (15 jours), pour 3 cubes : 240 \$  
Biens récupérés par le propriétaire : 0 \$

TOTAL : 669 \$ + taxes

### **Scénario 2**

Frais de base : 159 \$  
Main d'œuvre : 270 \$  
Entreposage des biens (60 jours), pour 6 cubes : 960 \$  
Destruction (6 cubes) : 810 \$

TOTAL : 2 199 \$ + taxes

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

-

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

-

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

-

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

-

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Suzanne JEFFREY)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Ian - Ext MAINVILLE, Outremont

Lecture :

Ian - Ext MAINVILLE, 17 janvier 2018

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL  
Secrétaire recherchiste

### ENDOSSÉ PAR

Julie DESJARDINS  
Secrétaire substitut d'arrondissement et C/d -  
Ress.hum.

Le : 2018-01-10



**Dossier # : 1187843001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat de services professionnels à la firme « Karyne Architecte Paysagiste (KAP) inc. » au montant de 45 990 \$ (taxes incluses) pour des services professionnels en conception, préparation de plans et devis et en surveillance de chantier pour l'aménagement de l'aire de jeux au Parc John-F.-Kennedy suite à l'appel d'offres sur invitation SP09/11-17 (trois (3) soumissionnaires conformes) - Dépense provenant des PTI antérieurs

Il est recommandé:

D'OCTROYER un contrat pour des services professionnels à la firme Karyne Architecte Paysagiste (KAP) inc. pour la préparation de plans et devis et la surveillance du chantier pour l'aménagement d'une aire de jeux au parc John-F.-Kennedy, au montant de 45 990 \$ (taxes incluses) suite à l'appel d'offres sur invitation SP09/11-17 (trois (3) soumissionnaires conformes);

D'AUTORISER une dépense de 45 990 \$ (taxes incluses) à cette fin;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2018-02-02 11:24

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les  
citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1187843001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat de services professionnels à la firme « Karyne Architecte Paysagiste (KAP) inc. » au montant de 45 990 \$ (taxes incluses) pour des services professionnels en conception, préparation de plans et devis et en surveillance de chantier pour l'aménagement de l'aire de jeux au Parc John-F.-Kennedy suite à l'appel d'offres sur invitation SP09/11-17 (trois (3) soumissionnaires conformes) - Dépense provenant des PTI antérieurs

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le parc John-F.-Kennedy est situé au 860 avenue Outremont et possède une aire de jeux pour enfants, une pataugeoire ainsi qu'une piscine de 50 mètres. L'aire de jeux a toujours été très utilisée par les jeunes enfants cependant, ces derniers temps, les modules de jeux présentaient des signes apparents de détérioration. De plus, suite à une inspection réalisée par les professionnels de la Ville en vue de valider leur conformité, il a été constaté qu'ils ne rejoignaient plus les exigences en matière de sécurité de la norme CAN/CSA-Z614 *Aires et équipement de jeu* de l'Association canadienne de normalisation.

Afin de corriger cette problématique, la Direction des travaux publics, conjointement avec la Direction de la culture, sports, loisirs et développement social de l'arrondissement Outremont, a procédé à un appel d'offres sur invitation N° SP09/11-17 du 14 décembre 2017 au 16 janvier 2018 afin de trouver un consultant pour réaliser la conception, la préparation de plans et devis ainsi que la surveillance de chantier pour l'aménagement de l'aire de jeux au parc Kennedy.

Le présent sommaire a pour but d'octroyer le contrat à la firme Consultants Karyne Architecte Paysagiste (KAP) inc. pour un total de 45 990 \$ taxes incluses

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Sans objet

**DESCRIPTION**

Des investissements majeurs sont requis en infrastructures de surface et en équipements de jeux. Le nouvel aménagement de l'aire de jeux devra être conforme aux exigences de la norme CAN/CSA-Z614 et l'espace devra être optimisé par l'implantation de nouveaux modules aux allures contemporaines.

Un montant approximatif de 300 000 \$ est disponible aux PTI antérieurs pour la réalisation complète des travaux d'aménagement de jeux au parc John-F.-Kennedy.

Les objectifs suivants sont à considérer :

- Aménagement sécuritaire en conformité avec la norme CAN/CSAZ614 pour les aires et les équipements de jeux;
- L'aménagement du site doit tenir compte du principe d'accessibilité universelle pour tous les groupes d'âges (jeunes enfants, enfants, parents, aînés) ainsi que pour les personnes à mobilité réduite;
- Le design de l'aire de jeu doit faire preuve d'une réflexion innovatrice, ouverte et intégrée, agréable aux yeux des usagers.

## **JUSTIFICATION**

Cinq (5) firmes ont été invitées à soumissionner et uniquement quatre (4) ont déposé des soumissions, soit 80%. Suite à l'analyse administrative, trois (3) des quatre (4) soumissionnaires sont conformes, un défaut du quatrième soumissionnaire Meta + Forme inc. a mené au rejet de sa soumission.

Le contrat à octroyer vise des services professionnels à la suite d'un système d'évaluation à deux enveloppes. Suite à l'évaluation du comité de sélection uniquement deux (2) soumissionnaires ont atteint plus de 70% de pointage intérimaire.

Le comité de sélection recommande que le contrat soit octroyé au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final après évaluation soit Karyne Architecte Paysagiste (KAP) inc.

### Firmes Prix

Karyne Architecte Paysagiste (KAP) inc. 45 990,00 \$

Beaupré et Associés Experts conseil inc. 46 564,88 \$

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense de 45 990 \$ (taxes incluses) sera imputée au budget des PTI antérieurs tel qu'indiquée à l'intervention financière

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Une attention particulière aux enjeux de développement durable doit être portée à l'ensemble des travaux projetés. La nature des matériaux et leur provenance, le drainage et la gestion des eaux de pluie, la superficie minimale des aires minéralisées, la gestion des matériaux de construction et toute autre considération permettant de réduire les impacts environnementaux seront pris en considération dans les processus de conception et d'exécution des travaux.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'étude du consultant permettra de planifier et de concevoir, selon les règles de l'art, les travaux d'aménagement de l'aire de jeux. Un retard dans l'octroi de ce contrat retarderait les travaux et priverait les jeunes utilisateurs d'un espace récréatif sécuritaire très prisé par le voisinage et les garderies du secteur.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Des informations concernant le projet et l'échéancier des travaux seront transmises aux usagers sous forme de panneaux de chantier.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conseil d'arrondissement: février 2018  
Préparation des plans et devis : février - mai 2018  
Octroi du contrat pour la réalisation des travaux: juin 2018  
Début des travaux : juillet 2018  
Fin des travaux : automne 2018.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le directeur des travaux publics et signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation juridique avec commentaire :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Mélanie DINEL)

Certification de fonds :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Suzanne JEFFREY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sophie LABERGE  
C/d Études techniques

#### **ENDOSSÉ PAR**

Sophie LABERGE  
C/d voirie & parcs <<arr.<60000>>

Le : 2018-01-18

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

André BRIDEAU  
Directeur des Travaux publics



**Dossier # : 1186965002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat de services professionnels au montant de 213 769,28\$ (incluant les taxes) à la firme GHD consultants Ltée pour la réalisation des plans et devis, caractérisations environnementales, études géotechniques, contrôles qualitatifs des matériaux et surveillance environnementale, gestion et surveillance des travaux, réfection d'une conduite d'aqueduc dans le cadre du programme de réfection routière 2018 de l'arrondissement Outremont, suite à l'appel d'offres public SP07/11-17 (six soumissionnaires conformes) – Dépense provenant du budget du PTI de l'arrondissement et de la ville centre

Il est recommandé que le conseil d'arrondissement recommande au Comité exécutif:

1. D'AUTORISER une dépense de 213 769,28\$, taxes incluses, pour des services professionnels pour la réalisation des plans et devis, caractérisations environnementales, études géotechniques, contrôles qualitatifs des matériaux et surveillance environnementale, gestion et surveillance des travaux, réfection d'une conduite d'aqueduc dans le cadre du programme de réfection routière 2018 de l'arrondissement Outremont ;
2. D'ACCORDER à GHD Consultants Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 213 769,28\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP07/11-17 ;
3. D'IMPUTER cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera partagée entre l'arrondissement Outremont, le Service des Infrastructures, de la Voirie et des Transport (SIVT) et la Direction de la Gestion Stratégique des Réseaux d'Eau (DGSRE).

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2018-02-05 11:07

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les  
citoyens

Pascale LEBEL  
Secrétaire- recherchiste

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186965002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat de services professionnels au montant de 213 769,28\$ (incluant les taxes) à la firme GHD consultants Ltée pour la réalisation des plans et devis, caractérisations environnementales, études géotechniques, contrôles qualitatifs des matériaux et surveillance environnementale, gestion et surveillance des travaux, réfection d'une conduite d'aqueduc dans le cadre du programme de réfection routière 2018 de l'arrondissement Outremont, suite à l'appel d'offres public SP07/11-17 (six soumissionnaires conformes) – Dépense provenant du budget du PTI de l'arrondissement et de la ville centre

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du programme de réfection routière 2018, les chaussées et les trottoirs de certaines rues de l'arrondissement ont atteint la fin de leur durée de vie utile. Le présent mandat vise des travaux sur le réseau local de l'arrondissement Outremont. Afin d'améliorer la qualité structurale des chaussées et de résorber le déficit de leur condition, 2 types de programmes seront mis de l'avant:

- Programme de réfection routière 2018 (PRR);
- Programme complémentaire de planage et revêtement 2018 (PCPR).

Afin de respecter l'engagement de la Ville de Montréal auprès du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques, les entrées de service en plomb (ESP) seront à remplacer sous le domaine public. De plus, en fonction du choix des rues, le remplacement d'une conduite d'aqueduc est inclus au mandat puisque la capacité hydraulique de celle-ci n'est pas suffisante.

Les travaux visés par le programme de réfection routière 2018 (PRR) sont:

- Avenue Dunlop, de Van Horne à Lajoie,
- Avenue Durocher, de Saint-Viateur, à Fairmount,
- Avenue Champagneur, de Bernard à Saint-Viateur,
- Avenue Duchastel, de Maplewood à Mont-Royal,
- Avenue Maplewood, de Duchastel à Pagnuelo.

Les travaux visés par le programme complémentaire de planage et revêtement 2018 (PCPR) sont:

- Avenue Ducharme, de Dunlop à la limite Ouest de l'arrondissement,
- Avenue Lajoie, de Hutchison à Bloomfield.

Conditions particulières au projet:

- Avenue Durocher, Saint-Viateur à Fairmount;

La particularité de ce tronçon est qu'il est un des plus longs de l'arrondissement, soit 405 mètres. À la demande des citoyens du secteur, des relevés de vitesse et des comptages ont été effectués pour valider la vitesse moyenne des automobilistes. Malgré le fait que ces données ne soient pas significatives, le consultant aura le mandat de proposer des mesures d'apaisement de la circulation tout au long du tronçon sans se limiter aux mesures régulières soit les saillies aux intersections de rue.

- Avenue Champagneur, Bernard à Saint-Viateur;

Suite à l'analyse hydraulique de la conduite d'aqueduc, celle-ci n'est pas suffisante pour respecter les normes de protection incendie. Cette conduite sera remplacée par une conduite en fonte ductile ou PVC d'un diamètre de 8 po. Le consultant respectera les exigences des devis normalisés de la Ville de Montréal.

L'arrondissement Outremont, le Service des Infrastructures, de la Voirie et des Transports (SIVT) et la Direction de la Gestion Stratégique des Réseaux d'Eau (DGSRE) financeront à divers niveaux les services professionnels requis pour le remplacement de ces infrastructures. Voir la section «aspects financiers» pour la répartition budgétaire.

L'arrondissement assumera la gestion de l'ensemble des travaux.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune décision antérieure pour ce dossier

**DESCRIPTION**

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat de services professionnels qui comporte 4 volets:

- Le premier volet concerne la caractérisation environnementale et l'étude géotechnique de diverses rues de l'arrondissement. L'objectif de l'étude géotechnique consiste à déterminer la nature et certaines propriétés des sols en place ainsi que les conditions d'eaux souterraines. L'objectif de la caractérisation environnementale des sols est de prévoir la gestion des sols lors des travaux projetés;
- Le deuxième volet correspond à la réalisation des plans et devis des travaux de réfection routière de diverses rues locales de l'arrondissement. Les travaux de réfection routière consistent en une reconstruction partielle de la chaussée et de sa fondation ainsi qu'en une reconstruction de trottoirs et bordures, là où requis. Des mesures d'apaisement de la circulation proposées par l'arrondissement devront être évaluées et intégrées aux devis et plans. De plus, le remplacement d'une conduite d'aqueduc sur l'avenue Champagneur et le remplacement de toutes les entrées de

service en plomb sont inclus dans le programme de réfection routière. Pour des raisons budgétaires, la profondeur de la reconstruction de la chaussée est limitée dû à la présence de sols contaminés;

- Le troisième volet concerne la gestion et la surveillance des travaux;
- Le quatrième volet concerne le contrôle qualitatif des matériaux et des travaux et la surveillance environnementale des travaux de réfection routière de l'arrondissement.

## JUSTIFICATION

Afin de procéder à l'embauche d'une firme de consultant en ingénierie pour la réalisation des plans et devis, caractérisations environnementales, études géotechniques, contrôles qualitatifs des matériaux et surveillance environnementale, gestion et surveillance des travaux, réfection d'une conduite d'aqueduc dans le cadre du programme de réfection routière 2018 de l'arrondissement Outremont, le directeur des travaux publics a procédé au lancement d'un appel d'offres public dans le système électronique SEAO le 21 novembre 2017. Quatorze (14) firmes ont pris le cahier des charges et neuf (9) ont déposé une soumission, soit 64%. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 10 janvier 2018, à 14h00. Chacune des soumissions a été analysée par un comité de sélection réuni à cette fin en ayant recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé sur divers critères relatifs au mandat proposé. Le comité de sélection qui s'est réuni le 16 janvier 2018 a procédé, dans un premier temps, à l'analyse des soumissions relativement aux critères exigés dans la grille d'évaluation de l'appel d'offres. Six (6) des firmes ont obtenu un pointage supérieur à 70 points au résultat intérimaire et leurs enveloppes contenant les prix ont été ouvertes afin de procéder à l'application de la formule déterminant la pointage final. Les entreprises suivantes ont déposés une proposition conforme, voici les résultats de l'analyse:

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>		<i>(taxes incluses)</i>		
<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>		<b>Pointage intérimaire</b>	<b>Prix (taxes incluses)</b>	<b>Pointage final</b>
<b>1</b>	GHD Consultants Ltée	73	213 769,28\$	5,75
<b>2</b>	Les Consultants S.M. Inc.	73	227 880,45\$	5,40
<b>3</b>	WSP Canada Inc.	78	259 188,14\$	4,94
<b>4</b>	Les Services EXP Inc.	76	265 017,38\$	4,75
<b>5</b>	CIMA+ S.E.N.C.	71	298 532,59\$	4,05
<b>6</b>	Stantec Experts-conseils Ltée	78	411 212,54\$	3,11
Estimation professionnelle par le responsable du dossier			410 575,13\$	
<b>Coût moyen des soumissions reçues</b>				<b>279 266,73\$</b>
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b>				<b>65 497,45\$</b>
<i>((Coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / plus basse) x 100</i>				30,64%
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme</b>				<b>51 853,73\$</b>
<i>((La plus haute conforme - plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>				92,36%
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>				<b>196 805,85\$</b>
<i>((La plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>				47,93%

<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse</b> <i>((La deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			<b>14 111,17\$</b> 6,60%
---	--	--	-----------------------------

Le comité de sélection recommande d'octroyer le contrat à la firme GHD Consultants Ltée, le soumissionnaire conforme s'étant mérité le meilleur pointage lors de l'évaluation, pour la réalisation des plans et devis, caractérisations environnementales, études géotechniques, contrôles qualitatifs des matériaux et surveillance environnementale, gestion et surveillance des travaux, réfection d'une conduite d'aqueduc dans le cadre du programme de réfection routière 2018 de l'arrondissement Outremont, suite à l'appel d'offres public SP07/11-17, pour un montant total de 213 769,28\$ (taxes incluses).

Les services professionnels étaient estimés à 410 575,13\$. L'écart entre l'estimation et le plus bas soumissionnaire 196 805,85\$ correspond à 48%. L'estimation professionnelle est basé sur un pourcentage de 10% de l'estimation de classe D du coût des travaux de construction pour une durée estimée de 5 mois. Nous constatons que le montant soumis par le plus bas soumissionnaire est moindre en comparaison avec l'estimation. Nous justifions cet écart sachant qu'il y a eu beaucoup de preneur du cahier des charges et que la concurrence du marché est forte.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total des dépenses est de 213 769,28\$ (taxes incluses).

La répartition budgétaire entre les 3 services s'effectue selon une méthode de pourcentage de : payeur. La DGSRE financera une portion des travaux de chacune des rues en fonction de la sur pour notre mandat, le volet aqueduc dans son ensemble (incluant les entrées de service au plo ventilée tel que présenté dans le tableau suivant:

			FIN		
			Arr.		
PRR	Coûts (avant txs.)	Coûts (avec taxes)	%	Coût	%
Dunlop	27 574,75 \$	31 704,07 \$			9%
Champagneur	36 311,75 \$	41 749,43 \$			5%
Durocher	47 615,00 \$	54 745,35 \$	70%	38 321,74 \$	
Duchastel	25 553,50 \$	29 380,14 \$	90%	26 442,12 \$	
Maplewood	16 790,25 \$	19 304,59 \$	85%	16 408,90 \$	
<b>TOTAL</b>	<b>153 845,25 \$</b>	<b>176 883,58 \$</b>			
PCPR	Coûts (avant txs.)	Coûts (avec taxes)			
Ducharme	12 031,10 \$	13 832,76 \$			9%
Lajoie	20 050,40 \$	23 052,95 \$			9%
<b>TOTAL</b>	<b>32 081,50 \$</b>	<b>36 885,70 \$</b>	-	<b>81 172,77 \$</b>	-
<b>G.TOTAL</b>	<b>185 926,75 \$</b>	<b>213 769,28 \$</b>			<b>G.TOTAL</b>

Une particularité s'impose concernant la répartition budgétaire des coûts associés au financement entre les actifs de la chaussée et des trottoirs, voir la répartition budgétaire suivante:

FINANCEMENT SIVT					
PRR	Prix global	Trottoirs	Prix	Chaussée	Prix
Dunlop	30 118,87 \$	33%	9 939,23 \$	67%	20 179,64
Champagneur	20 874,72 \$	33%	6 888,66 \$	67%	13 986,06
PCPR	Prix global	Trottoirs	Prix	Chaussée	Prix
Ducharme	12 449,48 \$	15%	1 867,42 \$	85%	10 582,06
Lajoie	20 747,65 \$	15%	3 112,15 \$	85%	17 635,50
<b>Total</b>	<b>84 190,72 \$</b>	<b>-</b>	<b>21 807,45 \$</b>	<b>-</b>	<b>62 383,26</b>

En résumé:

- La portion des travaux assumés par l'arrondissement Outremont représente **81 172,77\$**
- La portion des travaux assumés par le Service des Infrastructures, de la Voirie et des Tra
  - Pour la **section chaussée 62 383,26\$** (taxes incluses),
  - Pour la **section trottoirs 21 807,45\$** (taxes incluses).
- La portion des travaux assumés par la Direction de la Gestion Stratégique des Réseaux d (taxes incluses),

Voir les interventions financières pour les imputations budgétaires.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux qui découleront des services professionnels d'ingénierie contribueront à pratiquer une gestion responsable des ressources.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans l'octroi de ce contrat aurait un impact négatif important sur la capacité de l'arrondissement à compléter ses projets PTI.

Un retard dans l'octroi de ce contrat repoussera la date visée pour l'octroi du contrat des travaux en chantier qui est prévue pour le mois de juillet.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est prévue particulièrement concernant les entrées au plomb

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat de services professionnels : 5 février 2018

- Appel d'offres - Exécution de travaux : mai/juin 2018
- Octroi du contrat des travaux : juillet 2018
- Début des travaux : juillet 2018
- Fin des travaux : novembre 2018

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

- Le procès-verbal donnant la liste des soumissionnaires se trouve aux pièces jointes.

- Des clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux instructions aux soumissionnaires de cet appel d'offres.
- Le présent appel d'offres respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.
- L'adjudicataire a reçu l'autorisation de contracter avec un organisme public de l'Autorité des marchés financiers en date du 30 avril 2015 et en vigueur jusqu'au 28 avril 2018, voir pièce jointe.

À la suite des vérifications effectuées, le directeur des travaux publics et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Certification de fonds :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Suzanne JEFFREY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

### **Parties prenantes**

Mazen ALBOUCHI, Service de l'eau  
Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau  
Jean CARRIER, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Jean CARRIER, 30 janvier 2018  
Mathieu-Pierre LABERGE, 24 janvier 2018

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Antoine MARCEAU-POIRIER  
Ingénieur jr, études techniques, Outremont

### **ENDOSSÉ PAR**

Sophie LABERGE  
C/d études techniques, Outremont

Le : 2018-01-18

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

André BRIDEAU  
Directeur des Travaux publics

**Dossier # : 1185078003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prolongation pour une période de douze (12) mois en considération d'un montant 24 767,22\$ \$ (incluant les taxes) du contrat ayant pour objet l'entretien, la réparation et la surveillance des systèmes de chauffage au gaz pour divers bâtiments de l'arrondissement d'Outremont à la firme Av-Tech inc., suite à l'appel d'offres public 15-14153 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

Il est recommandé:

D'AUTORISER une dépense de 24 767,22 \$ \$ incluant les taxes pour des travaux d'entretien, de réparation et la surveillance des systèmes de chauffage au gaz dans divers bâtiments de l'arrondissement d'Outremont;

D'AUTORISER à la firme Av-Tech inc. la prolongation du contrat à cette fin pour une durée de douze (12) mois, du 1er mars 2018 au 1er mars 2019, au prix de la soumission, soit 24 767,22 \$ incluant les taxes;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

<b>Signé par</b>	Marie-France PAQUET	<b>Le</b> 2018-02-02 12:06
------------------	------------------------	----------------------------

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les  
citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1185078003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prolongation pour une période de douze (12) mois en considération d'un montant 24 767,22\$ \$ (incluant les taxes) du contrat ayant pour objet l'entretien, la réparation et la surveillance des systèmes de chauffage au gaz pour divers bâtiments de l'arrondissement d'Outremont à la firme Av-Tech inc., suite à l'appel d'offres public 15-14153 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le contrat pour l'entretien préventif et la réparation des systèmes de chauffage au gaz dans certains édifices de l'arrondissement s'est terminé le 30 septembre 2014. Le devis a été complètement révisé afin de l'adapter aux conditions actuelles puis le service de l'Approvisionnement a lancé un appel d'offres public le 2 février 2015.

L'ouverture des soumission a eu lieu le 18 février 2015 à 14 h au service du Greffe de la Ville de Montréal.

Le contrat vient à échéance le 1 mars 2018. Par contre, il est possible de renouveler le contrat pour une période de 12 mois, pour un maximum de deux prolongations. Les prix inscrits à la soumission sont fermes pour toute la durée du contrat, incluant les prolongations. Le contrat sera donc prolongé du 1 mars 2018 au 1 mars 2019.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA15 16 0087- 2 mars 2015 - Adjudication d'un contrat ayant pour objet l'entretien, la réparation et la surveillance des systèmes de chauffage au gaz pour divers bâtiments de l'arrondissement d'Outremont à la firme Av-Tech inc. pour une période de 36 mois fermes en considération d'un montant approximatif de 74 301,67 \$ (incluant les taxes) suite à l'appel d'offres public 15-14153 (un seul soumissionnaire conforme) - Dépense provenant du budget de fonctionnement.

CA09 16 0195 - 1 octobre 2009 - Adjudication d'un contrat ayant pour objet l'entretien, la réparation et la surveillance des systèmes de chauffage dans certains édifices de l'arrondissement à la firme «Av-Tech inc.» pour une période d'un an ferme, soit du 1er octobre 2009 au 30 septembre 2010 en considération d'un montant approximatif de 23 119.96 \$ avec possibilité de quatre (4) années additionnelles ajustées selon l'IPC, région de Montréal, pour les années 2010 à 2013 en considération d'un montant approximatif de 115 599.80 \$ pour les cinq (5) années.

**DESCRIPTION**

Le soumissionnaire, après avoir pris connaissance de tous les documents de soumission et visité les lieux s'engage à fournir, sur demande, la main d'oeuvre, la machinerie, l'outillage, l'équipement et les matériaux, si requis, incluant tous les frais d'opération des systèmes de chauffage au gaz dans les édifices de l'arrondissement.

L'entretien de l'équipement comprend ce qui suit à titre qualitatif et non quantitatif:

1. Entretien préventif;
2. Vérification et mise au point annuelle;
3. Inspections durant les opérations
4. Interventions ponctuelles et appels de service

## **JUSTIFICATION**

Sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire, au moins trente (30) jours calendrier avant la date présumée de la fin du contrat et suite à une entente écrite intervenue entre les deux parties, le contrat peut être prolongé de 12 mois.

Depuis le début du contrat, Av-tech inc. effectue un bon entretien et suivi des systèmes de chauffage. Nous recommandons d'utiliser la prolongation de 12 mois, prévue au devis.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Soumissionnaire Prix

Av-Tech inc. 24 767,22 \$ (1 année de prolongation)

### **Imputations :**

2418-0010000-302717-09008-55401 Sécurité publique

2418-0010000-302709-09008-55401 Mairie et salle du conseil

2418-0010000-302706-09008-55401 DAUP

2418-0010000-302711-09008-55401 Travaux publics

2418-0010000-302715-09008-55401 Aréna

2418-0010000-302715-07151-55401 Piscine

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat par le conseil d'arrondissement: 2 mars 2015

Début du contrat : 3 mars 2015

Fin du contrat : 2 mars 2018

Prolongation du contrat jusqu'au 1 mars 2019.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Le procès-verbal donnant la liste des soumissionnaires se trouve aux pièces jointes.

Des clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux

instructions aux soumissionnaires de cet appel d'offres.

Le présent appel d'offres respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

La vérification de la validité des licences des entrepreneurs a été effectuée auprès de la Régie du bâtiment.

L'adjudicateur a reçu l'autorisation de contracter avec un organisme public de l'Autorité des marchés financiers en date du 12 février 2015 et en vigueur jusqu'au 11 février 2018, voir pièce jointe.

À la suite de vérifications effectuées, le directeur des travaux publics et le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Suzanne JEFFREY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie VERDY  
C/m foret urb.<<arr.outr>>

#### **ENDOSSÉ PAR**

André BRIDEAU  
Directeur des Travaux publics

Le : 2018-01-30



**Dossier # : 1185901001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt des bons de commande et des demandes de paiement pour la période du 1er au 31 décembre 2017

Dépôt des bons de commande et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2017.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2018-02-01 09:17

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les  
citoyens

**IDENTIFICATION****Dossier # :1185901001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt des bons de commande et des demandes de paiement pour la période du 1er au 31 décembre 2017

**CONTENU****CONTEXTE**

En vertu du règlement de délégation de pouvoirs de l'arrondissement, les fonctionnaires autorisés doivent faire rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de l'autorisation des dépenses.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Il s'agit du dépôt des bons de commande et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période de décembre 2017.

**JUSTIFICATION**

Requis par le règlement sur la délégation des pouvoirs de l'arrondissement d'Outremont.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hanane BELKASS  
prepose(e) au soutien administratif

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-01-24

Marie-France PAQUET  
Directrice d'arrondissement par intérim



**Dossier # : 1185901002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 31 décembre 2017

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 31 décembre 2017.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2018-02-01 09:17

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les  
citoyens

**IDENTIFICATION****Dossier # :1185901002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 31 décembre 2017

**CONTENU****CONTEXTE**

Nous présentons la liste des virements effectués par les services administratifs, afin que le Conseil puisse suivre les modifications apportées au budget initial.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

La division des ressources financières désire informer le conseil d'arrondissement des virements budgétaires effectués par sa division pour la période indiquée à l'objet du sommaire.

Seule la direction des services administratifs, division des ressources financières est autorisée à effectuer des virements après demande des gestionnaires autorisés et signature des formulaires requis.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hanane BELKASS  
prepose(e) au soutien administratif

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-01-24

Marie-France PAQUET  
Directrice d'arrondissement par intérim



**Dossier # : 1183489003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de décembre 2017

**DÉPÔT** du rapport des décisions déléguées pour le mois de décembre 2017.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2018-02-01 09:17

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens

**IDENTIFICATION****Dossier # :1183489003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de décembre 2017

**CONTENU****CONTEXTE**

Il s'agit des rapports de reddition de comptes des décisions déléguées qui sont signées dans le système de Gestion des Dossiers Décisionnels (GDD).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Ces rapports de reddition de comptes sont requis par le *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (AO-3)*.

**JUSTIFICATION**

Article 3 du *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (AO-3)*.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pascale LEBEL  
Secrétaire-recherchiste

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-01-24

Marie-France PAQUET  
Directrice des services administratifs, greffe  
et relations avec les citoyens



**Dossier # : 1182504004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la participation de l'arrondissement d'Outremont au 33e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal qui aura lieu le jeudi 29 mars 2018, au Palais des Congrès de Montréal; Autoriser une dépense d'un montant de 625 \$, exonéré de taxes, pour l'achat de cinq (5) billets à cette fin - Dépense provenant du budget de fonctionnement

**Il est recommandé au conseil d'arrondissement :**

D'autoriser la participation de l'arrondissement d'Outremont au 33<sup>e</sup> Grand Prix du Conseil des arts de Montréal qui aura lieu le jeudi 29 mars 2018, au Palais des Congrès de Montréal;

D'autoriser une dépense d'un montant de 625 \$, exonéré de taxes, pour l'achat de cinq (5) billets à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2018-02-01 09:19

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1182504004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la participation de l'arrondissement d'Outremont au 33e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal qui aura lieu le jeudi 29 mars 2018, au Palais des Congrès de Montréal; Autoriser une dépense d'un montant de 625 \$, exonéré de taxes, pour l'achat de cinq (5) billets à cette fin - Dépense provenant du budget de fonctionnement

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Chaque année depuis 1985, le Grand Prix du Conseil des arts de Montréal reconnaît l'excellence et la contribution remarquable d'une organisation artistique. Les 7 doigts, le Musée d'art contemporain de Montréal et Lemieux Pilon 4D Art sont quelques-uns des lauréats qui ont contribué à bâtir la culture créative et innovatrice de Montréal célébrée lors de cet événement. Le dévoilement du lauréat a lieu lors d'un déjeuner qui réunit chaque année les milieux de la culture, des affaires et du monde municipal.

Les finalistes sont sélectionnés en décembre par les comités d'évaluation et le lauréat est désigné par un jury externe formé de personnalités montréalaises et présidé par le président du Conseil. Il s'agit d'une reconnaissance importante pour les organismes artistiques (voir liste des finalistes en pièce jointe au dossier).

La collaboration de Radio-Canada, partenaire officiel depuis 1994, permettra notamment la production d'une vidéo réalisée par Alejandro Jiménez présentant chacun des finalistes et une série d'articles mettant en vedette les finalistes du milieu artistique montréalais.

Une invitation pour assister au déjeuner du Grand Prix du Conseil des arts nous a été adressée pour la prochaine édition de l'événement qui aura lieu le jeudi 29 mars 2018 au Palais des congrès de Montréal.

Chaque année, en plus de représentants d'organismes culturels partenaires de l'arrondissement, les membres du Conseil et certains fonctionnaires sont invités à participer à cet événement célébrant la vitalité artistique des créateurs montréalais.

Soulignons que Wapiconi Mobile, qui a collaboré au projet de quartier *Feu, feu, joli feu, un*

*karaoké des bois* des Amis de la place Marcelle-Ferron dans le cadre du 375e anniversaire de Montréal, fait partie des finalistes pour le Grand Prix.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA17 16 0087 - 6 mars 2017** : D'autoriser la participation de l'arrondissement d'Outremont au 32<sup>e</sup> Grand Prix du Conseil des arts de Montréal qui aura lieu le jeudi 30 mars 2017, au Palais des Congrès de Montréal; D'autoriser une dépense d'un montant de 500 \$, exonéré de taxes, pour l'achat de quatre (4) billets à cette fin; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**CA16 16 0009 - 11 janvier 2016** : D'autoriser, à même le budget de fonctionnement, une dépense d'un montant de 690 \$, exonéré de taxes, pour l'achat de six (6) billets pour le déjeuner du 31<sup>e</sup> Grand Prix du Conseil des arts de Montréal qui aura lieu le jeudi, 24 mars 2016; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**CA15 16 0049 - 2 février 2015** : D'autoriser, à même le budget de fonctionnement, une dépense d'un montant de 630 \$, taxes incluses, pour l'achat de six (6) billets pour le déjeuner du 30<sup>e</sup> Grand Prix du Conseil des arts de Montréal qui aura lieu le jeudi, 26 mars 2015; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**CA14 16 0043 - 3 février 2014** : D'autoriser la dépense - Contribution financière de 600 \$ au Conseil des Arts de Montréal pour la participation au dîner du Grand Prix qui aura lieu le mardi 25 mars 2014.

**CA13 16 0067 - 4 mars 2013** : D'autoriser une dépense de 600 \$ représentant une contribution financière au Conseil des arts de Montréal pour la participation de l'arrondissement au dîner du Grand Prix du Conseil des arts de Montréal qui aura lieu le mardi 19 mars 2013

**CA12 16 0013 - 9 janvier 2012** : D'autoriser une dépense de 600 \$ représentant une contribution financière du Conseil des arts de Montréal pour la participation de l'arrondissement au dîner du Grand Prix du Conseil des arts de Montréal qui aura lieu le mardi 27 mars 2012;

## **DESCRIPTION**

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social recommande l'achat de cinq (5) billets, à un coût de 125 \$ chacun (exonérée de taxes). Autoriser une dépense de 625 \$ (exonéré de taxes) pour l'achat de cinq (5) billets pour le déjeuner du 33<sup>e</sup> Grand Prix du Conseil des arts de Montréal, et ce, à même le budget de fonctionnement 2018.

Le déjeuner du Grand Prix du Conseil des arts se tient le 29 mars 2018, à 11 h 30, au Palais des congrès.

## **JUSTIFICATION**

L'achat des cinq billets permettra à l'arrondissement d'inviter à cet événement cinq représentants d'organismes culturels partenaires de l'arrondissement. Cet événement permet de favoriser les liens et le réseautage du milieu culturel montréalais, en plus d'assurer la visibilité de l'arrondissement dans les préoccupations reliées à la diffusion culturelle.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Autoriser, à même le budget de fonctionnement 2018, une dépense de 625 \$, exonéré de taxes, pour l'achat de cinq (5) billets pour le déjeuner du Grand Prix du Conseil des arts de Montréal.

**Imputation budgétaire :**

2418.0010000.302718.01101.61130.016203.0000.000000.000000.000000.00000

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sans objet

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans objet.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Sans objet.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Suzanne JEFFREY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-René USCLAT

**ENDOSSÉ PAR**

Anne-Marie POITRAS

Le : 2018-01-19

Secrétaire de direction - Direction CSLDS

Directrice par intérim  
Direction de la culture, des sports, des loisirs  
et du développement social  
Et chef de division - culture, bibliothèque et  
développement social



**Dossier # : 1185078004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Bonifier le montant de la commande ouverte pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglacage pour les chaussées et les ruelles avec le fournisseur Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée, pour un montant supplémentaire de 100 000 \$ (taxes incluses) suite à l'entente corporative 1222702, conclue par le Service de l'approvisionnement. - Dépense provenant du budget de fonctionnement et du surplus budgétaire

Il est recommandé:

**DE BONIFIER** la commande ouverte pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglacage pour les chaussées et les ruelles avec le fournisseur Mines Seleine, une division de K + S Sel Windsor Ltée, pour un montant supplémentaire de 100 000 \$ (taxes incluses);

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2018-02-05 14:53

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1185078004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Bonifier le montant de la commande ouverte pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglçage pour les chaussées et les ruelles avec le fournisseur Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée, pour un montant supplémentaire de 100 000 \$ (taxes incluses) suite à l'entente corporative 1222702, conclue par le Service de l'approvisionnement. - Dépense provenant du budget de fonctionnement et du surplus budgétaire

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Suite à l'entente 1222702 conclue par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal pour l'achat de sel de déglçage, il y a lieu pour le conseil d'arrondissement d'adjuger un contrat à cette fin avec le fournisseur Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée, pour la fourniture de sel de déglçage pour l'arrondissement d'Outremont. L'utilisation de sel de déglçage des chaussées et des ruelles est nécessaire afin d'assurer la sécurité des citoyens lors de leurs déplacements véhiculaires et piétonniers pendant la période hivernale.

Depuis l'octroi du nouveau contrat de déneigement par le conseil municipal à la firme Environnement routier NRJ Inc, cette dernière entreprise est tenue de fournir les fondants et abrasifs requis pour application sur les trottoirs à même son contrat.

Pour sa part, le Service des travaux publics continue d'effectuer l'application de ces produits sur les chaussées, les ruelles et les stationnements selon les besoins.

En raison des précipitations abondantes de neige et des épisodes de froid intense vécus depuis le début de l'hiver, nous avons épuisé le montant prévu pour la fourniture de fondants pour l'ensemble de l'hiver 2017-2018. Pour des raisons évidentes de sécurité des piétons et des automobilistes, il est essentiel de poursuivre l'épandage de fondants et d'abrasifs sur la chaussée, dans les ruelles et les stationnements.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA17 16 0477** - 18 décembre 2017 - Autoriser une commande ouverte 2017-2018 pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglçage pour les chaussées et les ruelles avec le fournisseur Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée, pour un montant n'excédant pas 143 113,65 \$ (taxes incluses) suite à l'entente corporative 1222702, conclue par le Service de l'approvisionnement – Dépense provenant du surplus et du budget de fonctionnement;

**CA16 16 0373** - 7 novembre 2016- Autoriser une commande ouverte 2016-2017 pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglçage des chaussées et des trottoirs

avec le fournisseur Mines Seleine, une division de K + S Sel Windsor ltée, pour un montant n'excédant pas 213 000 \$ avant taxes;

**CA15 16 0318** - 5 octobre 2015 - Autoriser une commande ouverte 2015-2016 pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglacage des chaussées et des trottoirs avec le fournisseur Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor ltée, pour un montant n'excédant pas 213 000 \$ (avant taxes) suite à l'entente-cadre no. 1069323, conclue par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal pour la fourniture sur demande de sel de déglacage des chaussées - Dépense provenant du budget de fonctionnement;

**CA15 16 0052** - 2 février 2015 - Augmenter à 300 000\$ la commande ouverte 2014-2015 autorisée en décembre 2014 pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglacage des chaussées et des trottoirs avec le fournisseur Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor ltée, suite à l'entente-cadre no. 997557 conclue par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal pour la fourniture sur demande de sel de déglacage des chaussées (faisant passer la dépense de 182 000\$ à 300 000\$) - Dépense provenant du budget de fonctionnement.

## **DESCRIPTION**

Fourniture, sur demande, du sel de déglacage pour les chaussées, les ruelles et les stationnements.

L'appel d'offres public no. 16-15993, préparé par le Service de l'approvisionnement des Affaires corporatives de la Ville de Montréal, a permis de conclure une entente corporative pour la période du 15 septembre 2017 au 30 avril 2018 avec le fournisseur Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor ltée. pour la fourniture de sel de déglacage pour l'arrondissement d'Outremont. L'entente corporative porte le numéro 1222702.

## **JUSTIFICATION**

Les chutes abondantes de neige ont rendu nécessaire l'épandage de fondants sur la chaussée afin d'assurer la sécurité des automobilistes. Le montant prévu à l'origine au budget de fonctionnement est dont épuisé pour l'année 2018.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'imputation budgétaire doit être identifiée au surplus budgétaire pour un montant de 100 000 \$ (taxes incluses).

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Jonathan ST-LOUIS)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Bruno PAQUET  
Chef de division -Opérations

#### **ENDOSSÉ PAR**

André BRIDEAU  
Directeur des travaux publics

Le : 2018-01-30



**Dossier # : 1182504002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance visant à autoriser l'occupation temporaire du parc Beaubien, le jeudi 22 février 2018, de 7 h à 13 h 30, pour la tenue de la Journée hivernale du Collège Stanislas

**Il est recommandé au conseil d'arrondissement :**

**D'ÉDICTER** une ordonnance visant à autoriser l'occupation du parc Beaubien, le jeudi 22 février 2018, de 7 h 30 à 13 h 30, pour la tenue de la Journée hivernale du Collège Stanislas.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2018-02-02 10:31

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1182504002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance visant à autoriser l'occupation temporaire du parc Beaubien, le jeudi 22 février 2018, de 7 h à 13 h 30, pour la tenue de la Journée hivernale du Collège Stanislas

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de ses activités, le Collège Stanislas désire tenir sa Journée hivernale au parc Beaubien le jeudi 22 février prochain. Il s'agit d'une journée d'activités en plein-air organisée par les professeurs d'éducation physique du Collège.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA17 16 0056 - 6 février 2017 :** Édicter une ordonnance visant à autoriser l'occupation temporaire du parc Beaubien, le jeudi 23 février 2017, de 8 h à 13 h, pour la tenue de la Journée sportive hivernale du Collège Stanislas

**DESCRIPTION**

Afin de faire profiter de l'hiver à ses étudiants et étudiantes, le Collège Stanislas organise une journée de jeux sportifs et de parcours de déplacement dans le parc Beaubien. L'institution outremontaise désire tenir son événement le 22 février prochain au parc Beaubien de 8 h à 13 h. Quelque 175 élèves et 30 adultes accompagnateurs sont attendus pour cet événement..

Les activités se dérouleront sur le terrain de soccer et sur la glissade du parc. Le montage nécessaire se fera à compter de 7 h 30 et le démontage se fera entre 13 h et 13 h 30.

**Le Collège Stanislas à titre d'organisateur de l'événement s'est engagé à :**

- Maintenir le niveau de bruit à un niveau acceptable et qui respecte les normes du règlement AO-21 sur le bruit;
- Nettoyer au besoin dans le parc et endroits souillés par les activités de l'événement.

**JUSTIFICATION**

Le collège ne dispose pas d'espace adéquat sur sa propriété. Cette activité favorise la pratique du sport et la bonne condition physique et permet également l'intégration du milieu scolaire à l'arrondissement et à la population.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sans objet.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans objet.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Sans objet.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Pascale LEBEL)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Jean-François MELOCHE, Outremont  
Bruno PAQUET, Outremont  
Ian - Ext MAINVILLE, Outremont

Lecture :

Ian - Ext MAINVILLE, 22 janvier 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER****ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-01-18

Jean-René USCLAT  
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

Anne-Marie POITRAS  
Directrice par intérim  
Direction de la culture, des sports, des loisirs  
et du développement social  
Chef de division - Culture, bibliothèque et  
développement social



**Dossier # : 1182504003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation de l'avenue Bloomfield, entre les avenues Saint-Viateur et Bernard, le jeudi 8 mars 2018, entre 15 h 30 et 17 h 30, pour la tenue d'une déambulation de marionnettes de l'école Paul-Gérin-Lajoie d'Outremont au Théâtre Outremont, dans le cadre de la 13e édition du Festival de Casteliers

**Il est recommandé au conseil d'arrondissement :**

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation de l'avenue Bloomfield, entre les avenues Saint-Viateur et Bernard, entre 15 h 30 et 17 h 30, pour la tenue d'une déambulation de marionnettes de l'école Paul-Gérin-Lajoie d'Outremont au Théâtre Outremont, dans le cadre de la 13e édition du Festival de Casteliers.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2018-02-02 10:33

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1182504003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation de l'avenue Bloomfield, entre les avenues Saint-Viateur et Bernard, le jeudi 8 mars 2018, entre 15 h 30 et 17 h 30, pour la tenue d'une déambulation de marionnettes de l'école Paul-Gérin-Lajoie d'Outremont au Théâtre Outremont, dans le cadre de la 13e édition du Festival de Casteliers

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Fondé en 2005, Casteliers est un organisme à but non lucratif, reconnu comme partenaire de l'arrondissement d'Outremont. Voué à la diffusion des arts de la marionnette dont les objectifs généraux sont :

- la programmation et la diffusion de spectacles, d'expositions et de films reliés aux arts de la marionnette;
- l'organisation de rencontres nationales et internationales autour des arts de la marionnette;
- l'offre d'ateliers de sensibilisation sur les arts de la marionnette.

Depuis 2006, Casteliers organise un festival international annuel - *Le Festival de Casteliers* - et plusieurs activités saisonnières variées (diffusion et médiation culturelle).

Pour sa 13e édition, Casteliers souhaite ouvrir le Festival par un spectacle déambulatoire de marionnettes de grande taille, intitulé *Las Bestias danzan* (Les Bêtes dansent). La déambulation partira de l'école Paul-Gérin-Lajoie d'Outremont et se terminera au Théâtre Outremont.

Ce spectacle déambulatoire est réalisé par la compagnie mexicaine LA LIGA - Teatro elástico, collectif fondé en 2012 par Iker Vicente et Jacqueline Serafin. Cette présentation ouvrira le Festival de Casteliers et fera suite à un stage de formation organisé par l'Association québécoise des marionnettistes qui se tiendra au Centre communautaire intergénérationnel, du 1er au 8 mars, dans le cadre du Festival. Des participants au stage se joindront à une quarantaine d'étudiants de l'école Paul-Gérin-Lajoie d'Outremont (PGLO) pour la déambulation.

Pendant son séjour, LA LIGA offrira :

- un stage de formation professionnelle de 36 heures aux membres de l'AQM

- un atelier de six heures à 40 enfants qui participeront ensuite au spectacle le 8 mars
- le spectacle déambulatoire du 8 mars, de 16 h à 17 h 00
- une exposition des marionnettes à l'école PGLO, du 9 au 11 mars
- une projection à Ciné-Outremont, le 5 mars, du documentaire sur la création du spectacle (avec sous-titres français)

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA18 16 0016 - 15 janvier 2018** : pour la tenue de la quatrième édition du « Ouf! Festival » dans le cadre de « Montréal en lumières – Nuit blanche » qui aura lieu le samedi 3 mars 2018 et dans le cadre du festival « Le Cabaret des Casteliers » qui aura lieu du jeudi 8 mars au dimanche 11 mars 2018 inclusivement : l'occupation du Pavillon du parc Saint-Viateur, du 2 au 12 mars 2018; une dérogation à l'article 3 du Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107) afin de permettre l'occupation du parc Saint-Viateur après 23 h, du 3 mars au 11 mars 2018; une dérogation à l'article 6, paragraphes e) et g), du Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107). Les heures de fin de l'événement sont les suivantes : samedi, 3 mars 2018 : fin des activités à 1 h (am); du dimanche 4 mars au mercredi 7 mars 2018 : fin des activités à 23 h; du jeudi, 8 mars au vendredi 9 mars 2018 : fin des activités à minuit; samedi, 10 mars 2018 : fin des activités à 19 h; dimanche, 11 mars 2018 : fin des activités à minuit.

**CA17 16 0017 - 9 janvier 2017** : D'autoriser, pour la tenue de la troisième édition du « OUF ! Festival » dans le cadre de « Montréal en lumières – Nuit blanche » qui aura lieu le samedi 4 mars 2017 et dans le cadre du festival « Le Cabaret des Casteliers » qui aura lieu du samedi 4 mars au dimanche 12 mars 2017 inclusivement : l'occupation du Pavillon du parc Saint-Viateur, du 1er au 13 mars 2017; une dérogation à l'article 3 du Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107) afin de permettre l'occupation du parc Saint-Viateur après 23 h, du 4 mars au 12 mars 2017; une dérogation à l'article 6, paragraphes e) et g), du Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107). Les heures de fin de l'événement sont les suivantes : samedi, 4 mars 2017 : fin des activités à 1 h (am); du dimanche, 5 mars au mardi, 7 mars 2017 : fin des activités à 23 h; du mercredi, 8 mars au vendredi, 10 mars 2017 : fin des activités à minuit; samedi, 11 mars 2017 : fin des activités à 2 h (am); dimanche, 12 mars 2017 : fin des activités à minuit.

**CA16 16 0033 - 1er février 2016** : D'autoriser l'occupation du pavillon du parc Saint-Viateur pour la tenue de la deuxième édition du « Ouf ! Festival » qui se déroulera du 27 février au 6 mars 2016 dans le cadre de la 11<sup>e</sup> édition du Festival de Casteliers et pour sa participation à la Nuit Blanche; D'autoriser l'occupation du pavillon du parc Saint-Viateur après 23 heures, du 27 février au 28 février 2016, conformément à l'article 3 du Règlement 1107 concernant les parcs et les endroits publics; D'autoriser la dérogation à l'article 6 alinéas e) et g) du Règlement 1107 concernant les parcs et les endroits publics.

**CA15 16 0019 - 12 janvier 2015** : D'adopter une ordonnance visant à : 1. Autoriser l'occupation du pavillon du parc Saint-Viateur pour la tenue du Ouf ! festival qui se déroulera du 4 au 8 mars 2015 dans le cadre de la 10<sup>e</sup> édition du festival Les trois jours de Casteliers; 2. Autoriser la dérogation à l'article 6 e) et g) du règlement 1107 concernant les parcs et les endroits publics afin de permettre que des bouchées soient servies avec la participation des commerçants de l'avenue Bernard.

## **DESCRIPTION**

Le présent sommaire a pour objet d'autoriser, dans le cadre de la 13<sup>e</sup> édition du Festival de Casteliers, la fermeture à la circulation de l'avenue Bloomfield, entre les avenues Saint-Viateur et Bernard, pour la tenue d'une déambulation de marionnettes de grandes tailles qui partira de l'école Paul-Gérin-Lajoie d'Outremont pour se rendre au Théâtre Outremont, dans

le cadre de la 13e édition du Festival de Casteliers.

La présentation de la déambulation, *Las Bestias danzan*, est prévue pour le jeudi 8 mars, entre 16 h et 17 h.

Elle empruntera l'avenue Bloomfield, entre les avenues Saint-Viateur et Bernard, et l'avenue Bernard, entre les avenues Bloomfield et Champagneur, pour arriver au Théâtre Outremont.

L'avenue Bloomfield sera fermée à la circulation entre les avenues Saint-Viateur et Bernard 15 h 30 à 17 h 30.

L'avenue Bernard ne sera pas fermée, la déambulation empruntera le trottoir et non l'avenue à partir de Bernard.

Environ 300 personnes sont attendus pour cet événement.

La déambulation sera accompagnée par les musiciens de la fanfare POURPOUR.

La déambulation sera encadrée par la Sécurité publique et par le SPVM.

Le stationnement sera interdit sur la portion fermée de l'avenue Bloomfield.

## **DÉROULEMENT**

### **De 15 h à 16 h - Prélude**

Tous les participants se retrouvent aux points de rencontre pour se costumer et former leurs groupes. Le collectif est divisé en deux clans (groupe cerf et groupe loups). Les 6 marionnettes de grande tailles (1 cerf et 5 loups) sont assemblées en même temps aux deux points de rencontre, soit à l'école Paul-Gérin-Lajoie d'Outremont (PGLO) et au Pavillon du parc Saint-Viateur.

### **De 16 h à 16 h 30 - Installation**

Les pièces des marionnettes seront présentées sur des toiles le long du sol (au pavillon Saint-Viateur). Les marionnettes y seront assemblées pendant que les enfants participants feront des dessins sur le sol en utilisant des craies de couleur et exécutent des improvisations sonores (au pavillon).

### **De 16 h 30 à 17 h - Déambulation**

Déambulation dans la rue avec 3 ou 4 musiciens jusqu'au Théâtre Outremont. Les loups partent du pavillon Saint-Viateur et avancent vers PGLO, la rencontre peut se faire dans le parc Saint-Viateur avant de déambuler dans les rues qui mènent au Théâtre Outremont (voir tracé en pièces jointes au sommaire).

## **JUSTIFICATION**

Casteliers est un organisme partenaire reconnu par l'arrondissement en matière d'offre de services artistiques et culturels. Depuis 12 ans déjà, l'arrondissement d'Outremont accueille le Festival de Casteliers au Théâtre Outremont. Unique en son genre, ce festival reçoit des troupes et des artistes internationaux et remporte année après année un vif succès. Cette notoriété et ce rayonnement rejaillissent sur l'arrondissement. Par ce partenariat, l'arrondissement a également pu enrichir son volet artistique en arts de la marionnette. Casteliers aide l'arrondissement à établir une programmation adaptée grâce à sa connaissance du réseau et du milieu de la marionnette et à son expertise. Cet événement contribuera à enrichir la vie culturelle de l'arrondissement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés à la présence de la sécurité publique ainsi que ceux relatifs aux services offerts par les différentes directions parties prenantes au dossier seront à la charge de l'arrondissement.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sans objet

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Fermeture temporaire à la circulation automobile et interdiction de stationner sur l'avenue Bloomfield, entre les avenues Saint-Viateur, le jeudi 8 mars 2018, entre 15 h 30 et 17 h 30

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Casteliers se chargera de la promotion de l'événement. La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social fera également la promotion de l'événement à travers ses différentes plates-formes.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Sans objet.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Pascale LEBEL)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Ian - Ext MAINVILLE, Outremont  
Jean-François MELOCHE, Outremont  
Bruno PAQUET, Outremont

Lecture :

Ian - Ext MAINVILLE, 22 janvier 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-René USCLAT  
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-01-18

Anne-Marie POITRAS  
Directrice par intérim  
Direction de la culture, des sports des loisirs  
et du développement social  
et Chef de division - Culture, bibliothèque et  
développement social



**Dossier # : 1186695003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Avis de motion et présentation - Règlement autorisant un emprunt de 1 700 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière de l'arrondissement - PTI 2018-2019-2020

Je recommande :

**D'ADOPTER** le Règlement autorisant un emprunt de 1 700 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière de l'arrondissement (PTI 2018-2019-2020).

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2018-02-02 12:08

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186695003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Avis de motion et présentation - Règlement autorisant un emprunt de 1 700 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière de l'arrondissement - PTI 2018-2019-2020

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent sommaire vise l'adoption d'un règlement d'emprunt de 1 700 000 \$ dans le cadre du Programme d'immobilisations de l'arrondissement d'Outremont 2018-2019-2020 pour la réalisation du programme de réfection routière pour l'année 2018.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA17 16 0458 - Établissement du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de l'arrondissement d'Outremont

**DESCRIPTION**

Adoption d'un règlement autorisant un emprunt de 1 700 000 \$ afin de permettre, en 2018, la réalisation des travaux de réfection routière de l'arrondissement, tel que le prévoit le Programme d'immobilisations 2018-2019-2020 de l'arrondissement (programme 55705). Le terme de l'emprunt ne devra pas dépasser 10 ans.

**JUSTIFICATION**

Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement, selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement. L'adoption et l'approbation du règlement d'emprunt constituent la première étape essentielle pour la réalisation de ce programme de réfection routière.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Projet 55705 - Programme de réfection routière

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

-

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

-

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public dans un journal local.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion : 5 février 2018  
Adoption : 5 mars 2018  
Approbation du MAMOT : mars 2018  
Entrée en vigueur : à déterminer.

Ce règlement n'a pas à être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

André BRIDEAU, Outremont  
Suzanne JEFFREY, Outremont

Lecture :

Suzanne JEFFREY, 31 janvier 2018

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mélanie DINEL  
Secrétaire recherchiste

### **ENDOSSÉ PAR**

Julie DESJARDINS  
Secrétaire substitut d'arrondissement et C/d -  
Ress.hum.

Le : 2018-01-31



**Dossier # : 1186695002**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Avis de motion et présentation - Règlement modifiant le Règlement concernant les cafés-terrasses (1054-2)

Il est recommandé :  
D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement concernant les cafés-terrasses (1054-2)*.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2018-02-02 11:26

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186695002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Avis de motion et présentation - Règlement modifiant le Règlement concernant les cafés-terrasses (1054-2)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le *Règlement concernant les cafés-terrasses* (1054-2) prévoit les règles applicables à l'obtention d'un permis de café-terrasse ainsi qu'à leur utilisation. Parmi ces règles, l'article 4.11 prévoit que les trottoirs de l'arrondissement doivent être maintenus libre de toute obstructions, en tout temps.

Actuellement, les cafés-terrasses installés dans l'arrondissement sont 1) installés sur le domaine privé ou 2) installés sur le domaine public, sur des espaces de stationnement sur rue. C'est par exemple le cas de commerces sur l'avenue Laurier Ouest, car leur situation ne leur laisse aucun espace pour procéder à l'installation sur le domaine privé. Les travaux sur l'avenue Laurier Ouest (toujours en cours) prévoient l'élargissement des trottoirs actuels pour des trottoirs de 5 mètres de large.

La Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (ci-après « DAUP ») désire, lorsque l'espace le permet, autoriser l'installation de cafés-terrasses devant les commerces, sur le trottoir, toute en respectant une marge libre minimale pour la circulation des piétons.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

-

**DESCRIPTION**

Ajout d'un nouvel article 4.11.1 afin de permettre l'empiètement d'un café-terrasse sur un trottoir, à condition qu'un dégagement minimal de 2 mètres soit maintenu libre de toute obstruction.

Cet ajout permettra, lorsque le dossier présenté à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine s'y prête, de déroger à l'actuel article 4.11, lequel interdit qu'un café-terrasse obstrue un trottoir de l'arrondissement.

**JUSTIFICATION**

Cette modification réglementaire est requise afin d'autoriser, lorsque l'espace le permet, l'installation de cafés-terrasses empiétant sur un trottoir, à condition qu'un dégagement minimal de 2 mètres soit maintenant libre de toute obstruction pour permettre la circulation

sécuritaire des piétons.

Voici l'avis de la DAUP concernant ce projet :

Des travaux de réaménagement de l'emprise public de l'avenue Laurier présentement en cours résulteront de nouveaux trottoirs d'une largeur de 5,0 mètres. Cette largeur est suffisante pour permettre l'implantation de cafés-terrasses. Cependant, selon la réglementation actuelle, les demandes de cafés-terrasses seraient non recevables dû à l'article 4.11 du *Règlement concernant les cafés-terrasses (1054-2)* qui se lit comme suit : « 4.11 Les trottoirs de l'arrondissement doivent être maintenus libres d'obstructions en tout temps; ».

La DAUP est d'avis qu'il serait souhaitable de permettre l'installation périodique de cafés-terrasses afin d'animer l'avenue commerciale. Cependant, afin d'assurer la libre circulation des piétons, un espace libre de toute obstruction d'une largeur minimale de deux mètres devrait obligatoirement être respecté.

La Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine a consulté la Direction des travaux publics quant à la largeur minimale à conserver sur les trottoirs. La recommandation des Travaux publics est à l'effet de conserver un dégagement minimal de 2 mètres.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

-

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

-

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

-

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public d'entrée en vigueur dans un journal local.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion : 5 février 2018

Adoption : 5 mars 2018

Entrée en vigueur : mars 2018

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

André BRIDEAU, Outremont  
René GIRARD, Outremont

Lecture :

René GIRARD, 12 janvier 2018

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mélanie DINEL  
Secrétaire recherchiste

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-01-10

Julie DESJARDINS  
Secrétaire substitut d'arrondissement et C/d -  
Ress.hum.



**Dossier # : 1184375003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rendre une décision par résolution relativement à l'immeuble situé au 1075, avenue Laurier ouest - Demande de dérogation mineure à l'article 4.3 du règlement de zonage afin d'autoriser un escalier extérieur donnant accès à un autre plancher que le rez-de-chaussée - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à la modification de l'apparence extérieure et à l'agrandissement du bâtiment principal

**ATTENDU** que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 10 janvier 2018, la demande de dérogation mineure en vertu du Règlement 1180;

**ATTENDU** que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 10 janvier 2018, la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à la modification de l'apparence extérieure et à l'agrandissement du bâtiment principal en cour arrière;

**ATTENDU** qu'un avis a été publié relativement à la demande de dérogation mineure dans les journaux, soit l'Express d'Outremont et Le Devoir le 18 janvier 2018 afin de statuer sur la demande de dérogation mineure;

**ATTENDU** que les motifs sont indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1184375003;

Il est recommandé :

**D'APPROUVER** la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 1075, avenue Laurier, relativement à l'article 4.3 du règlement de zonage afin d'autoriser un escalier extérieur donnant accès à un autre plancher que le rez-de-chaussée;

**D'APPROUVER** la demande d'approbation d'un PIIA pour l'immeuble situé au 1075, avenue Laurier, selon les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

Avec les réserves suivantes identifiées par le Comité consultatif d'urbanisme :

- L'entablement proposé doit être fait de fibre de verre renforcé;
- Le revêtement du côté gauche de l'ascenseur doit être fait de brique plutôt que de pierre calcaire;
- Le mortier du mur de brique doit être d'une couleur similaire au revêtement de pierre calcaire utilisé au rez-de-chaussée de la façade;
- Le cadrage des fenêtres doit être légèrement en retrait par rapport à la brique.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2018-02-02 10:05

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les  
citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1184375003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rendre une décision par résolution relativement à l'immeuble situé au 1075, avenue Laurier ouest - Demande de dérogation mineure à l'article 4.3 du règlement de zonage afin d'autoriser un escalier extérieur donnant accès à un autre plancher que le rez-de-chaussée - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à la modification de l'apparence extérieure et à l'agrandissement du bâtiment principal

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet d'agrandissement requiert une demande de dérogation mineure en vertu du Règlement 1180 concernant les dérogations mineures afin de déroger à l'article 4.3 du règlement de zonage 1177 ainsi qu'une demande d'approbation de PIIA en vertu du Règlement 1189.

Le Règlement 1180 concernant les dérogations mineures stipule que suite à l'avis du comité consultatif d'urbanisme, le conseil d'arrondissement peut accorder une dérogation aux dispositions de zonage et de lotissement, autres que celles relatives à l'usage et à la densité d'occupation au sol, selon certains critères.

Tel que stipulé à l'article 4.1.1 du règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification du bâtiment existant et affectant l'apparence extérieure ainsi qu'en matière d'affichage pour l'ensemble de l'immeuble sur lequel doit être installée une enseigne, est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'arrondissement d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Le projet a fait l'objet d'une présentation à la séance du comité consultatif d'urbanisme du 10 janvier 2018.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

n/a

**DESCRIPTION**

Le bâtiment est un immeuble commercial isolé construit en 1927 et n'est pas classé au répertoire Bisson.

Le 19 juin 2017, le comité d'étude des demandes d'autorisation de demande de démolition a refusé la demande d'autorisation de démolition du bâtiment principal.

Le projet a été présenté au CCU du 5 décembre dernier et les membres ont demandé à revoir le projet. Voici les orientations et modifications apportées par les professionnels au dossier:

- Le couronnement devrait être mieux travaillé et il est proposé de reproduire la corniche d'origine : le couronnement a été modifié et une corniche a été ajoutée au projet
- Les dimensions, formes et divisions des ouvertures devraient augmenter la perception de verticalité des étages supérieurs : le modèle de fenêtre a été modifié et un pied droit a été ajouté.
- La couleur et la texture de la brique devraient être plus homogènes : un nouveau modèle de brique a été déposé.
- Les blocs de verre au rez-de-chaussée du mur latéral gauche sont mal intégrés : les blocs de verre sont remplacés par une fenêtre en verre translucide.
- Le revêtement de pierre calcaire devrait se poursuivre au mur latéral et au prolongement de l'ascenseur : la pierre calcaire se poursuit au mur latéral et au prolongement de l'ascenseur.
- Des plans et perspectives montrant l'impact de l'escalier, particulièrement sur les balcons et ouvertures de l'immeuble voisin, devraient être déposés : au premier abord, l'ajout d'un escalier extérieur semble peu approprié et devrait être construit à l'intérieur. De nouveaux plans et nouvelles perspectives ont été déposés.

Le projet consiste à l'agrandissement du bâtiment principal par l'ajout d'un ascenseur au mur latéral gauche. Des travaux de rénovations intérieures sont présentement en cours. Le nouveau volume sera en retrait de la façade de 3.50 mètres afin de libérer les balcons de l'immeuble voisin donnant sur le nouveau bâtiment. La cage d'ascenseur sera vitrée en façade pour éviter la création d'un mur aveugle et créer un lien entre les clients et l'avenue Laurier.

Derrière l'ascenseur, un escalier d'issue en fer forgé noir sera installé du 3<sup>e</sup> étage au rez-de-chaussée. L'implantation de l'escalier d'issue nécessitera une dérogation mineure à l'article 4.3 du règlement de zonage 1177 qui se lit comme suit : *pour les bâtiments autres que les habitations, aucun escalier extérieur donnant accès à un autre plancher que le rez-de-chaussée n'est autorisé* . *Un escalier donnant accès à un sous-sol peut être à l'extérieur.*

Une demande de dérogation mineure a été déposée. Les préjudices évoqués par le demandeur sont liés à l'espace intérieur requis pour la construction d'un escalier extérieur. Selon le requérant, l'escalier occuperait 35% de la largeur de l'espace utile intérieur ce qui leur cause un important préjudice.

En façade, il est également proposé de retirer une porte et d'agrandir la vitrine commerciale. Les fenêtres seront ouvrantes afin de favoriser un lien entre l'avenue Laurier et la salle à manger. Les fenêtres des étages supérieurs seront élargies et remplacées par des fenêtres à battants avec impostes fixes. Au mur latéral, devant l'ascenseur, une fenêtre en verre translucide est proposée.

## **JUSTIFICATION**

À la séance du 10 janvier 2018, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) telle que les plans déposés et présentés sans réserves ainsi que la demande de dérogation mineure.  
Voici l'extrait du procès-verbal :

**Relativement à l'immeuble situé au 1075, Laurier ouest :**

**DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,**

La demande de dérogation mineure à l'article 4.3 du règlement de zonage afin d'autoriser un escalier extérieur donnant accès à un autre plancher que le rez-de-chaussée;;

**DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

La demande d'approbation d'un PIIA, telle que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

Avec les réserves suivantes :

- L'entablement proposé doit être fait de fibre de verre renforcé;
- Le revêtement du côté gauche de l'ascenseur doit être fait de brique plutôt que de pierre calcaire;
- Le mortier du mur de brique doit être d'une couleur similaire au revêtement de pierre calcaire utilisé au rez-de-chaussée de la façade;
- Le cadrage des fenêtres doit être légèrement en retrait par rapport à la brique.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

n/a

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

n/a

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

n/a

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site Internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Étape réalisée :**

- Le dossier a fait l'objet des CCU du 5 décembre 2017 et du 10 janvier 2018.

**Étapes à réaliser :**

- Le dossier est inscrit à l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 5 février 2018.
- L'adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

La demande d'approbation de PIIA déposée est recevable selon les dispositions du Règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale et le Règlement 1180 concernant les dérogations mineures.

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-François LEBRUN  
Conseiller en planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

René GIRARD  
Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine

Le : 2018-01-19

**Dossier # : 1184375004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rendre une décision par résolution relativement à l'immeuble situé au 25, avenue Maplewood - Demande de dérogation mineure à l'article 5.3 du règlement de zonage afin d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire protégé par droits acquis sans rendre l'ensemble de la construction conforme à la réglementation; Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à l'agrandissement du bâtiment principal en cour arrière

**ATTENDU** que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 10 janvier 2018, la demande de dérogation mineure en vertu du Règlement 1180;

**ATTENDU** que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 10 janvier 2018, la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à l'agrandissement du bâtiment principal en cour arrière;

**ATTENDU** qu'un avis a été publié relativement à la demande de dérogation mineure dans les journaux, soit l'Express d'Outremont et Le Devoir le 18 janvier 2018 afin de statuer sur la demande de dérogation mineure;

**ATTENDU** que les motifs sont indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1184375004.

Il est recommandé :

**D'APPROUVER** la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 25, avenue Maplewood, relativement à l'article 5.3 du règlement de zonage afin d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire protégé par droits acquis sans rendre l'ensemble de la construction conforme à la réglementation;

**D'APPROUVER** La demande d'approbation d'un PIIA pour l'immeuble situé au 25, avenue Maplewood, selon les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

Avec les réserves suivantes identifiées par le Comité consultatif d'urbanisme :

- les fenêtres de l'agrandissement doivent toutes être de la même couleur et du même matériau;
- la hauteur du parapet du toit plat du volume relié au rez-de-chaussée devra être réduite.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2018-02-02 10:02

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les  
citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1184375004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rendre une décision par résolution relativement à l'immeuble situé au 25, avenue Maplewood - Demande de dérogation mineure à l'article 5.3 du règlement de zonage afin d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire protégé par droits acquis sans rendre l'ensemble de la construction conforme à la réglementation; Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à l'agrandissement du bâtiment principal en cour arrière

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet d'agrandissement requiert une demande de dérogation mineure en vertu du Règlement 1180 concernant les dérogations mineures afin de déroger à l'article 5.3 du règlement de zonage 1177 ainsi qu'une demande d'approbation de PIIA en vertu du Règlement 1189.

Le Règlement 1180 concernant les dérogations mineures stipule que suite à l'avis du comité consultatif d'urbanisme, le conseil d'arrondissement peut accorder une dérogation aux dispositions de zonage et de lotissement, autres que celles relatives à l'usage et à la densité d'occupation au sol, selon certains critères.

Tel que stipulé à l'article 4.1.1 du règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification du bâtiment existant et affectant l'apparence extérieure ainsi qu'en matière d'affichage pour l'ensemble de l'immeuble sur lequel doit être installée une enseigne, est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'arrondissement d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Le projet a fait l'objet d'une présentation à la séance du comité consultatif d'urbanisme du 10 janvier 2018.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

n/a

**DESCRIPTION**

L'immeuble visé est une résidence unifamiliale construite en 1949 et a été répertorié catégorie 3 dans l'étude Bisson.

Le projet a été présenté au CCU du 5 décembre dernier et les membres ont demandé à revoir le projet avec les orientations suivantes :

- L'implantation et la volumétrie sont mal intégrées dans le contexte exceptionnel du Mont-Royal et du chemin de la Côte-Sainte-Catherine;
- L'agrandissement devrait mieux respecter la topographie du site;
- La projection de l'agrandissement est trop importante vers le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, ce qui entre en contraste avec les bâtiments adjacents. D'ailleurs, les plans et perspectives devraient montrer la localisation et le volume des bâtiments adjacents;
- La terrasse au toit devrait être reculée ou déplacée afin de limiter son impact visuel sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine;
- La qualité et la nature des matériaux proposés ne sont pas équivalentes ni compatibles à celles des parties non transformées, non agrandies et à celles des constructions voisines. Un revêtement de pierre devrait être proposé;
- La fenestration devrait être considérablement réduite du côté du chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

Le projet consiste à l'agrandissement du bâtiment principal en cour arrière d'une superficie de 500 pi<sup>2</sup>. Tout d'abord, la verrière existante sera démolie. L'agrandissement proposé sera situé au mur arrière et sera sur deux (2) niveaux. Le sous-sol, qui est entièrement hors sol dans la partie arrière du bâtiment, sera agrandi en plus d'une partie du rez-de-chaussée. La partie située au niveau du sol sera utilisée pour l'installation de deux spas intérieurs. Le mur arrière de l'agrandissement aura une fenestration abondante et le cadrage des fenêtres sera en aluminium noir.

En réponse aux commentaires des membres du CCU, une version modifiée a été soumise. Dans cette révision, la projection de l'agrandissement a été diminuée de 8' 2" passant de 29' à 21' 10". La terrasse proposée sur la toiture a également été modifiée, étant maintenant en retrait du mur plutôt qu'en prolongement de celui-ci. Le garde-corps a été modifié pour plus de légèreté, en devenant exclusivement en verre, sans l'acier pré peint noir qui était préalablement proposé. Concernant les revêtements extérieurs, la nouvelle proposition est un agencement de pierre Saint-Marc Meulé et de bois, de type Canoxel. Pour la fenestration au mur arrière, l'architecte propose un retrait de 2 pieds à l'intérieur du volume afin de minimiser les impacts et d'assurer la privacité de l'occupant.

Le projet nécessite une dérogation mineure relativement à l'application de l'article 5.3 du règlement de zonage qui se lit comme suit : « une construction dérogatoire ne peut être agrandie ou modifiée que pour rendre l'ensemble de la construction conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur ». Le règlement de zonage prescrit une marge de recul sur Maplewood de 9.1 m et le bâtiment est implanté à 6.8 m. L'agrandissement se fera cependant dans le respect des normes en vigueur.

## **JUSTIFICATION**

À la séance du 10 janvier 2018, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) telle que les plans déposés et présentés sans réserves ainsi que la demande de dérogation mineure.

Voici l'extrait du procès-verbal :

**Relativement à l'immeuble situé au 25, avenue Maplewood :**

**DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,**

La demande de dérogation mineure à l'article 5.3 du règlement de zonage afin

d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire protégé par droits acquis sans rendre l'ensemble de la construction conforme à la réglementation.

### **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

La demande d'approbation d'un PIIA, telle que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

Avec les réserves suivantes :

- les fenêtres de l'agrandissement doivent toutes être de la même couleur et du même matériau;
- la hauteur du parapet du toit plat du volume relié au rez-de-chaussée devra être réduite.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

n/a

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

n/a

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

n/a

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site Internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **Étape réalisée :**

- Le dossier a fait l'objet des CCU du 5 décembre 2017 et du 10 janvier 2018.

#### **Étapes à réaliser :**

- Le dossier est inscrit à l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 5 février 2018.
- L'adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

La demande d'approbation de PIIA déposée est recevable selon les dispositions du Règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale et le Règlement 1180 concernant les dérogations mineures.

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-François LEBRUN  
Conseiller en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-01-19

René GIRARD  
Directeur de l'aménagement urbain et du  
patrimoine

**Dossier # : 1184375002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rendre une décision par résolution relativement aux immeubles situés aux 229, avenue McDougall; 1304, boulevard du Mont-Royal; 115, avenue de l'Épée; 483, avenue Champagneur; 520, avenue Wiseman; 862, avenue McEachran; 882-886, avenue Wiseman; 1246, avenue Van Horne, 1239, avenue Lajoie - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

**ATTENDU** que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 10 janvier 2018, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1184375002;

Il est recommandé :

**D'APPROUVER** les demandes d'approbation de PIIA pour les immeubles suivants selon les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA. :

- 229, avenue McDougall;

Avec les réserves suivantes identifiées par le Comité consultatif d'urbanisme:

- les fenêtres doivent être remplacées dans des tonalités de blanc;
- la galerie en façade doit être peinte dans des tonalités de blanc.
- 1304, boulevard du Mont-Royal;

Avec les réserves suivantes identifiées par le Comité consultatif d'urbanisme:

- le revêtement de bois devra être rouge, identique à la couleur existante;
- le fascia de la toiture devra être blanc.
- 115, avenue de l'Épée;

Avec les réserves suivantes identifiées par le Comité consultatif d'urbanisme:

- les fenêtres remplacées au deuxième étage doivent être de couleur blanche;
  - la corniche de l'entablement de la façade commerciale doit être prolongée au parapet rehaussé, soit par un jeu de brique ou par le prolongement de l'entablement.
- 483, avenue Champagneur;

Avec la réserve suivante identifiée par le Comité consultatif d'urbanisme:

- les fenêtres remplacées doivent être de type guillotine et en subdivision 50/50, tel que le permis délivré par la DAUP.
- 520, avenue Wiseman;

Avec le commentaire suivant :

La recommandation incluse dans la résolution CA17 16 0102 devra être respectée.

« La fenêtre du rez-de-chaussée au mur latéral droit doit avoir les mêmes subdivisions que celles existantes sur ce même mur ».

- 862, avenue McEachran;
- 882-886, avenue Wiseman;

Avec les réserves suivantes identifiées par le Comité consultatif d'urbanisme:

- éliminer le rebord de toit de l'appentis afin d'être en alignement avec les murs extérieurs;
  - l'ensemble des garde-corps doit être d'un modèle uniforme, soit le modèle en acier proposé;
  - le revêtement d'aluminium doit être mât.
- 1246, avenue Van Horne;
  - 1239, avenue Lajoie.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2018-02-02 10:29

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens

**IDENTIFICATION****Dossier # :1184375002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rendre une décision par résolution relativement aux immeubles situés aux 229, avenue McDougall; 1304, boulevard du Mont-Royal; 115, avenue de l'Épée; 483, avenue Champagneur; 520, avenue Wiseman; 862, avenue McEachran; 882-886, avenue Wiseman; 1246, avenue Van Horne, 1239, avenue Lajoie - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

**CONTENU****CONTEXTE**

Tel que stipulé à l'article 4.1.1 du règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification du bâtiment existant et affectant l'apparence extérieure ainsi qu'en matière d'affichage pour l'ensemble de l'immeuble sur lequel doit être installée une enseigne, est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'arrondissement d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Tous les projets de ce sommaire décisionnel ont fait l'objet d'une présentation à la séance du comité consultatif d'urbanisme du 10 janvier 2018.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****Relativement à l'immeuble situé au 229, avenue McDougall :**

L'immeuble visé est une résidence unifamiliale construite en 1910 et n'est pas classé selon l'étude Bisson.

Le projet a été présenté au CCU du 4 octobre dernier et les membres ont demandé à revoir le projet avec les orientations suivantes :

- Coordonner les proportions entre le plan et le photomontage;
- Réduire la largeur de la porte coulissante;
- S'assurer que la couleur présentée pour les nouvelles ouvertures est identique au reste du bâtiment.

Des plans révisés ont été soumis avec une élévation d'architecture et un photomontage représentant mieux la réalité. La dimension de la porte coulissante n'a pas été modifiée. Le requérant considère que les proportions au mur arrière sont mieux balancées, car c'est le photomontage qui donnait une impression de largeur supplémentaire. Afin de s'assurer que la couleur présentée pour les nouvelles ouvertures soit identique au reste du bâtiment, l'ensemble de celles-ci, à l'exception de la porte principale en bois, sera remplacé.

Les fenêtres du bâtiment principal seront toutes remplacées par des fenêtres en aluminium noir, de type oscillo-battantes, subdivision 1/3 – 2/3 et ayant la partie du haut fixe. En façade principale, la porte donnant sur le balcon sera remplacée par une porte en acier de couleur noire. Au mur arrière, il est proposé de modifier la disposition des ouvertures pour les remplacer par une porte coulissante d'une largeur de 9' 6" et par une fenêtre de type guillotine, toutes deux de couleur noire.

La couleur des fenêtres à l'origine du bâtiment était dans les tonalités de blanc. Les fenêtres existantes sur le bâtiment sont actuellement de couleur foncée, mais nous n'avons trouvé aucune trace de permis relativement aux changements de couleur des fenêtres.

### **Relativement à l'immeuble situé au 1304, boulevard du Mont-Royal :**

Le bâtiment est une habitation unifamiliale isolée construite en 1964 et n'est pas classé au répertoire Bisson.

Une première version du projet a été présentée lors de la rencontre du CCU du 5 décembre dernier et les membres ont demandé à revoir le projet selon les orientations suivantes :

- Le revêtement de bois devrait être conservé et peint d'une couleur typique de l'époque de construction afin de mettre en valeur l'architecture du bâtiment;
- Le mur rideau donne un aspect commercial au bâtiment. Une proposition plus proche d'une typologie résidentielle devrait être proposée.

En réponse aux commentaires du CCU, l'architecte a effectué les modifications suivantes :

- Le revêtement extérieur sera en bois de cèdre comme l'existant. La couleur, qui était préalablement gris foncé presque noir, sera remplacée par un gris d'époque tel que demandé;
- Le mur rideau sera remplacé par des fenêtres pour donner une typologie plus résidentielle.

Dans un premier temps, les travaux consistent au remplacement de l'ensemble de la fenestration du bâtiment principal. Les fenêtres sur tout le bâtiment, qui sont présentement en cèdre peint rouge, seront remplacées par des fenêtres en aluminium de couleur Nero Sable.

En façade donnant sur le boulevard du Mont-Royal, les fenêtres du rez-de-chaussée seront remplacées par des fenêtres fixes et oscillobattantes à même les ouvertures existantes et en reprenant le même rythme de subdivisions.

Au 2ème étage, la fenestration existante sous le pignon sera entièrement remplacée par des fenêtres reprenant les mêmes subdivisions. Toujours au 2ème étage, à l'extrémité droite, une fenêtre fixe sera agrandie et remplacée par une fenêtre tripartie alignée avec celles du rez-de-chaussée. Les garde-corps en fer forgé sont remplacés par des garde-corps en verre.

À l'entrée principale, le mur en cèdre peint rouge du porche donnant sur l'avenue Duchastel sera démoli et remplacé par un mur entièrement vitré. La porte d'entrée est remplacée par une porte pleine, en acier gris foncé. Toujours à l'entrée principale, les soffites d'aluminium et le revêtement des murs, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du porche, seront remplacés

par un revêtement composite avec un fini en bois véritable, couleur Copper de la compagnie Parklex. Les solins encadrant le porche d'entrée et entourant les nouvelles fenêtres au rez-de-chaussée donnant sur Duchastel seront remplacées en conservant la couleur blanche afin de préserver les lignes dessinées par l'architecte d'origine.

Au mur arrière, au rez-de-chaussée, certaines ouvertures sont agrandies afin de créer un meilleur lien avec la cour. Il y aura une légère réorganisation des ouvertures, dont une obstruée au rez-de-chaussée et une ajoutée à l'étage. Aux murs latéraux, peu de modifications aux ouvertures sont proposées. La seule est au mur latéral gauche, où une fenêtre est déplacée du rez-de-chaussée au 2ème étage.

Les autres modifications d'importance sont au niveau du revêtement extérieur. Sur l'ensemble des façades, le revêtement de cèdre peint rouge sera remplacé par un revêtement de cèdre gris. Le revêtement de toiture sera de la tôle à baguette de la compagnie MAC couleur «zinc anthracite» avec des soffites en revêtement de bois de la compagnie Parklex.

### **Relativement à l'immeuble situé au 115, avenue de l'Épée :**

L'immeuble visé est un bâtiment mixte construit en 1909 avec un garage construit en 1938 et n'est pas classé selon l'étude Bisson.

La première partie des travaux consiste à rehausser les parapets du garage afin de créer une terrasse au toit à l'usage de l'occupant du logement du 2ème étage. La maçonnerie existante qui sera retirée sera réinstallée en combinaison avec une nouvelle brique rouge au même format avec un appareillage en panneresse. Ensuite, au deuxième étage, au mur donnant sur de l'Épée, quatre fenêtres de type guillotine sont remplacées par des fenêtres au même mode d'ouverture, mais en aluminium noir. Deux autres fenêtres de type guillotine seront remplacées par une fenêtre fixe dont l'ouverture est prolongée jusqu'au plancher et une porte avec imposte fixe. Au mur de façade donnant sur l'avenue Laurier, les deux fenêtres du 2ème étage sont remplacées par des fenêtres de type guillotine, en aluminium noir. Toujours en façade, il est proposé d'ajouter une porte grillagée en acier noir devant la porte donnant accès à l'aire d'entreposage du commerce au rez-de-chaussée.

### **Relativement à l'immeuble situé au 483, avenue Champagneur :**

Le bâtiment est un triplex contigu construit en 1950 et n'est pas classé au répertoire Bisson.

La demande consiste premièrement au remplacement de fenêtres au mur latéral droit. Deux fenêtres ont été remplacées par des fenêtres à battants, en PVC de couleur blanche. Un permis avait été délivré par la DAUP, mais les fenêtres devaient être de type guillotine 50/50. Afin de se rapprocher du modèle d'origine qui était guillotine 50/50, il est proposé d'installer un barrotin extérieur de 2" de largeur par 3/16" d'épaisseur sur le vitrage de chacune des fenêtres.

Ensuite, un escalier hélicoïdal a été installé sans autorisation au mur arrière. L'escalier est en fer forgé de couleur noire et sera modifié afin que le garde-corps ait des barrotins verticaux pour respecter les exigences du CNB 2005.

### **Relativement à l'immeuble situé au 520, avenue Wiseman :**

L'immeuble visé est une résidence unifamiliale construite en 1917 et est classé de catégorie 3 selon l'étude Bisson.

Le projet d'agrandissement du bâtiment principal a été approuvé par la résolution CA17 16 0102 lors de la séance du 6 mars 2017. La présente demande consiste en une modification

de la terrasse en cour arrière qui a été autorisée au même moment que cet agrandissement. Il est proposé de déplacer l'escalier donnant accès à la terrasse. Originellement prévu à l'arrière de la terrasse, l'escalier sera déplacé vers le côté droit. L'accès au rangement sous la terrasse qui était prévu uniquement par l'intérieur du garage. Cet espace sera divisé en deux parties avec une section réservée à l'entreposage des bacs de poubelle et recyclage. Cette section de rangement deviendra accessible de l'extérieur par l'ajout d'une en acier de couleur blanche.

#### **Relativement à l'immeuble situé au 862, avenue McEachran :**

L'immeuble visé est une résidence unifamiliale construite en 1912 et est classé de catégorie 3 selon l'étude Bisson.

Le projet consiste à l'ajout d'une remise de 98 pi<sup>2</sup> en bois traité peint de couleur brun foncé. La toiture sera en acier galvanisé noir. La remise sera intégrée à la clôture existante en bois. Une remise de 36 pi<sup>2</sup> construite de la même façon et dans les mêmes matériaux est déjà installée sur le terrain.

#### **Relativement à l'immeuble situé au 882-886, avenue Wiseman :**

L'immeuble visé est un triplex construit en 1927 et n'est pas classé selon l'étude Bisson.

Le projet consiste à l'ajout d'un accès et d'une terrasse au toit du bâtiment principal. L'accès au toit proposé a une superficie de 10 mètres carrés, soit la surface maximale prévue au règlement de zonage. Les murs extérieurs seront généreusement vitrés avec des fenêtres fixes et portes coulissantes en aluminium de couleur gris anodisé en combinaison avec un revêtement d'aluminium de couleur gris clair. Le mur mitoyen sera en maçonnerie avec une finition extérieure en crépis de couleur gris. L'implantation de l'accès au toit proposée est en retrait de 12.5 mètres du mur de façade et de 4.05 mètres du mur arrière. Au mur arrière, l'escalier d'issue sera prolongé jusqu'au toit, donnant un accès et une issue supplémentaire à la terrasse. Un agencement de deux types de garde-corps est proposé sur la terrasse. Un des modèles de garde-corps choisi sera en acier galvanisé et l'autre en verre trempé.

#### **Relativement à l'immeuble situé au 1246, avenue Van Horne :**

Le bâtiment a été construit en 1924 et ne fait pas partie de la classification Bisson.

Un projet de modification à l'apparence extérieure du bâtiment a déjà été approuvé par la résolution du conseil d'arrondissement CA16 16 0154, lors de la séance du 2 mai 2016. La demande consistait alors en une modification des ouvertures du bâtiment principal.

La nouvelle demande consiste en l'ajout d'une porte au mur de façade donnant sur l'avenue Van Horne. La porte sera en retrait, afin que l'ouverture de celle-ci ne donne pas sur le domaine public. Le modèle de porte proposé est une porte pleine en aluminium de couleur gris «charcoal», soit la même couleur que les autres ouvertures déjà approuvées pour le bâtiment principal.

#### **Relativement à l'immeuble situé au 1239, avenue Lajoie :**

Le bâtiment a été construit en 1915 et ne fait pas partie de la classification Bisson.

La demande consiste à l'installation d'une enseigne posée à plat. L'enseigne existante sera retirée et remplacée par une enseigne non lumineuse de 1,43 mètre par 0.6 mètre. Le support sera en aluminium et le lettrage en vinyle, posé sur un panneau rigide en Sintra 1/2" (PVC)

## **DESCRIPTION**

### **JUSTIFICATION**

À la séance du 10 janvier 2018, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) telle que les plans déposés et présentés avec ou sans réserves pour les adresses suivantes:

**Relativement à l'immeuble situé au 229, avenue McDougall, voici l'extrait du procès-verbal:**

#### **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,**

La demande d'approbation d'un PIIA, telle que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

Avec les réserves suivantes :

- les fenêtres doivent être remplacées dans des tonalités de blanc;
- la galerie en façade doit être peinte dans des tonalités de blanc.

**Relativement à l'immeuble situé au 1304, boulevard du Mont-Royal, voici l'extrait du procès-verbal:**

#### **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

La demande d'approbation d'un PIIA, telle que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

Avec les réserves suivantes :

- le revêtement de bois devra être rouge, identique à la couleur existante;
- le fascia de la toiture devra être blanc.

**Relativement à l'immeuble situé au 115, avenue de l'Épée, voici l'extrait du procès-verbal:**

#### **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

La demande d'approbation d'un PIIA, telle que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

Avec les réserves suivantes :

- les fenêtres remplacées au deuxième étage doivent être de couleur blanche;
- a corniche de l'entablement de la façade commerciale doit être prolongée au parapet rehaussé, soit par un jeu de brique ou par le prolongement de l'entablement.

**Relativement à l'immeuble situé au 483, avenue Champagneur, voici l'extrait du procès-verbal:**

#### **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

La demande d'approbation d'un PIIA, telle que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

Avec la réserve suivante :

- les fenêtres remplacées doivent être de type guillotine et en subdivision 50/50, tel que le permis délivré par la DAUP.

**Relativement à l'immeuble situé au 520, avenue Wiseman, voici l'extrait du procès-verbal:**

**DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

La demande d'approbation d'un PIIA, telle que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

Avec le commentaire suivant :

La recommandation incluse dans la résolution CA17 16 0102 devra être respectée.

« La fenêtre du rez-de-chaussée au mur latéral droit doit avoir les mêmes subdivisions que celles existantes sur ce même mur »

**Relativement à l'immeuble situé au 862, avenue McEachran, voici l'extrait du procès-verbal:**

**DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

La demande d'approbation d'un PIIA, telle que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

**Relativement à l'immeuble situé au 882-886, avenue Wiseman, voici l'extrait du procès-verbal:**

**DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

La demande d'approbation d'un PIIA, telle que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

Avec les réserves suivantes :

- éliminer le rebord de toit de l'appentis afin d'être en alignement avec les murs extérieurs;
- l'ensemble des garde-corps doit être d'un modèle uniforme, soit le modèle en acier proposé;
- le revêtement d'aluminium doit être mât

**Relativement à l'immeuble situé au 1246, avenue Van Horne, voici l'extrait du procès-verbal:**

**DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

La demande d'approbation d'un PIIA, telle que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

**Relativement à l'immeuble situé au 1239, avenue Lajoie, voici l'extrait du procès-verbal:**

**DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

La demande d'approbation d'un PIIA, telle que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

n/a

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

n/a

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

n/a

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

n/a

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **Étapes réalisées :**

- Les dossiers ont fait l'objet du CCU du 10 janvier 2018

#### **Étapes à réaliser :**

- Les dossiers sont inscrit à l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 5 février 2018;
- L'adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les demandes de PIIA déposées sont recevables selon les dispositions du règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-François LEBRUN  
Conseiller en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-01-19

René GIRARD  
Directeur de l'aménagement urbain et du  
patrimoine



**Dossier # : 1183711004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la création temporaire d'un (1) poste de secrétaire de direction banque d'heures et d'un (1) poste d'agent de bureau banque d'heures à la Direction de l'arrondissement - dépense imputée au budget de fonctionnement

Il est recommandé:

D'autoriser la création temporaire de deux (2) postes banque d'heures à la direction de l'arrondissement conformément aux modalités inscrites au sommaire décisionnel;

D'Imputer la dépense au budget de fonctionnement de la direction concernée.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2018-02-02 11:19

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les  
citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1183711004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la création temporaire d'un (1) poste de secrétaire de direction banque d'heures et d'un (1) poste d'agent de bureau banque d'heures à la Direction de l'arrondissement - dépense imputée au budget de fonctionnement

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La structure organisationnelle 2018 de l'arrondissement compte 122.7 p-a (personnes/année) et chacune de ces personnes occupe un poste comptabilisé au budget de l'arrondissement. Nous n'avons aucun poste vacant devant être comblé ni de postes banques d'heures permettant de répondre aux besoins ponctuels des directions pour le remplacement de vacances et autres périodes d'absences autorisées, en période de surcroît de travail ou pour l'accomplissement d'un mandat particulier au sein d'une unité.

La création de postes banques d'heures est une option qui permettra à la direction de l'arrondissement de répondre aux besoins des unités tout en alourdissant pas la structure d'emplois. Le poste banque d'heures est régi par les dispositions de la convention collective, il est temporaire, n'offre aucune garantie d'heures de travail, peut-être comblé par affichage et offre beaucoup de flexibilité en ce qui a trait à la durée de la période d'embauche. Qui plus est, il ne s'agit pas d'un poste qui sera considéré vacant par le SRH à la fin de l'année et qui pénalisera l'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

La direction de l'arrondissement souhaite procéder à la création d'un (1) poste banque d'heures de secrétaire de direction et d'un (1) poste banque d'heures d'agent de bureau. Considérant que les employés permanents cols blancs de l'arrondissement bénéficient d'au moins six (6) semaines de vacances par année, ces employés banques d'heures pourront soutenir les directeurs et leurs équipes en période de réduction de main-d'oeuvre et ce, dans toutes les tâches à vocation administrative.

**JUSTIFICATION**

Les postes banques d'heures de secrétaire de direction et d'agent de bureau seront créés à la direction de l'arrondissement (centre 302700), les ressources seront cependant déployées au sein des unités qui en exprimeront le besoin.

Un **sommaire décisionnel délégué** permettra de répartir les ressources et de confirmer la disponibilité budgétaire requise dans la direction concernée pour l'affectation temporaire de la ressource au sein de l'unité. Une imputation sera alors effectuée au sein de la direction qui demandera cette ressource. Le sommaire permettra également à la division des ressources humaines de préparer un affichage.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les directions qui auront besoin de telles banques d'heures devront trouver les disponibilités au sein de leur budget de fonctionnement.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La création de ces postes permettra aux directions d'assurer le suivi de leurs activités opérationnelles et de leurs dossiers pendant l'absence de l'un de leurs employés.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Jonathan ST-LOUIS)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie DESJARDINS  
Chef de Division - ressources humaines et  
relations avec les citoyens

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-01-23

Julie DESJARDINS  
C/d ress.hum.<<arr.<60000>>

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1185078002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du bilan annuel 2017 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le conseil de la Ville de Montréal adoptait le 27 avril 2004, le règlement (04-041) relatif à l'utilisation des pesticides. Le 3 mai suivant, le conseil d'arrondissement adoptait des ordonnances prévues à la section IX, article 27.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CA17 16 0066 - 6 février 2017 - Dépôt du bilan annuel 2016 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire;
- CA16 16 0049 - 1er février 2016 - Dépôt du bilan annuel 2015 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire;
- CA15 16 0031 - 12 janvier 2015 - Dépôt du bilan annuel 2014 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides à l'égard de son territoire;
- CM14 0110 - 24 février 2014 - Bilan annuel 2013 de l'arrondissement d'Outremont concernant l'application du règlement relatif aux pesticides dans l'arrondissement d'Outremont;
- CA14 16 0025 - 13 janvier 2014 - Dépôt bilan 2013 concernant l'application du règlement relatif aux pesticides dans l'arrondissement d'Outremont;
- CA13 16 0170 - 6 mai 2013 - Dépôt du bilan 2012 concernant l'application du règlement relatif aux pesticides dans l'arrondissement d'Outremont;
- CA12 16 0003 - 9 janvier 2012 - Dépôt du bilan 2011 concernant l'application du règlement relatif aux pesticides dans l'arrondissement d'Outremont;
- CA11 16 0042 - 7 février 2011 - Dépôt du bilan 2010 concernant l'application du règlement relatif aux pesticides dans l'arrondissement d'Outremont;
- CA04 16 0098 - 3 mai 2004 - Adoption d'ordonnances concernant le règlement relatif à l'utilisation des pesticides;
- CM04 0316 - 27 avril 2004 - Adoption d'un règlement relatif à l'utilisation des pesticides.

**DESCRIPTION**

Dans un rapport, intitulé "*Bilan annuel 20 17*", nous retrouvons les actions prises par l'arrondissement en 2017, telles que: les outils de communications, les interventions auprès des citoyens ainsi que les actions prises en lutte intégrée.

## **JUSTIFICATION**

Il est prévu à l'article 23 du règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) que le conseil d'arrondissement doit déposer un bilan au conseil municipal, faisant état de l'application de ce règlement à l'égard de son territoire, avant le 31 mars de chaque année.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie VERDY

**ENDOSSÉ PAR**

Sophie LABERGE

Le : 2018-01-19

C/m foret urb.<<arr.outr>>

C/d voirie & parcs <<arr.<60000>>